




# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

## Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#) 

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception :   /   /

Dossier complet le :   /   /

N° d'enregistrement :

### 1 Intitulé du projet

### 2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

#### 2.2 Personne morale

Dénomination

Raison sociale

N° SIRET

Type de société (SA, SCI...)

Représentant de la personne morale :  Madame

Monsieur

Nom

Prénom(s)

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

### 3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)

#### 3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui  Non

#### 3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui  Non

### 4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

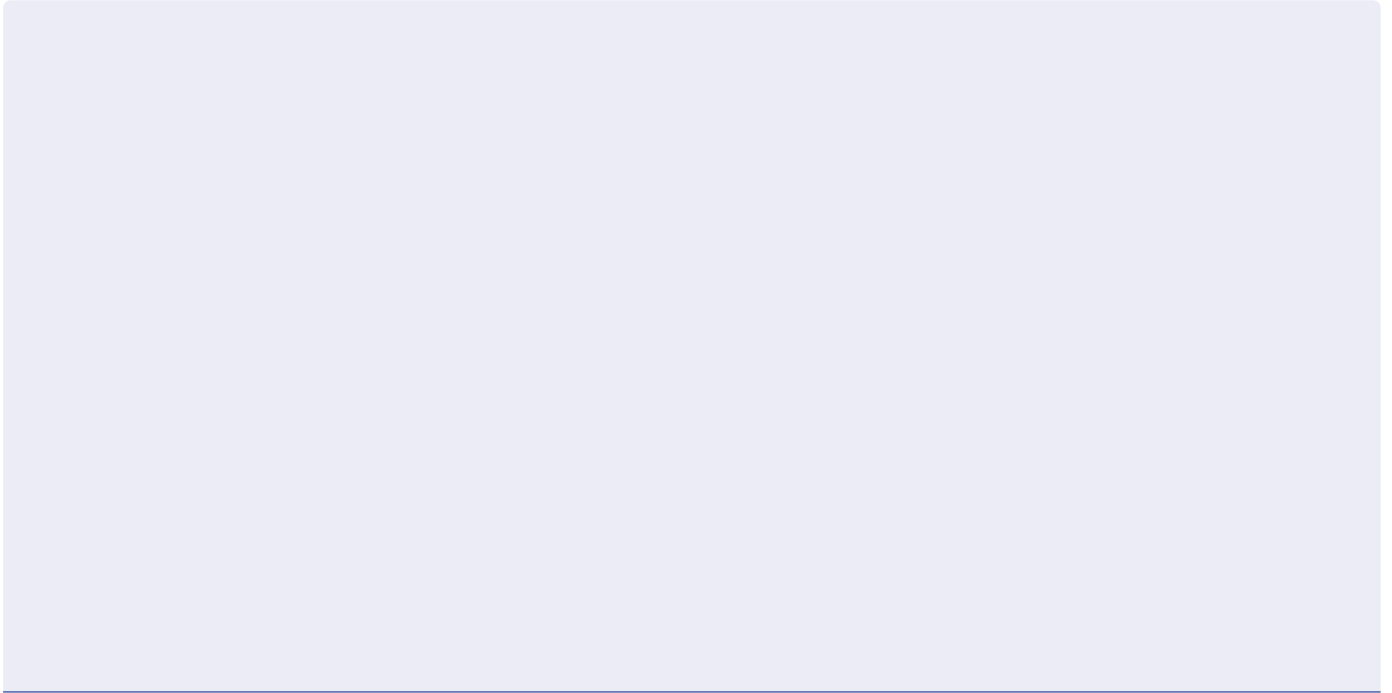
#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

#### 4.2 Objectifs du projet

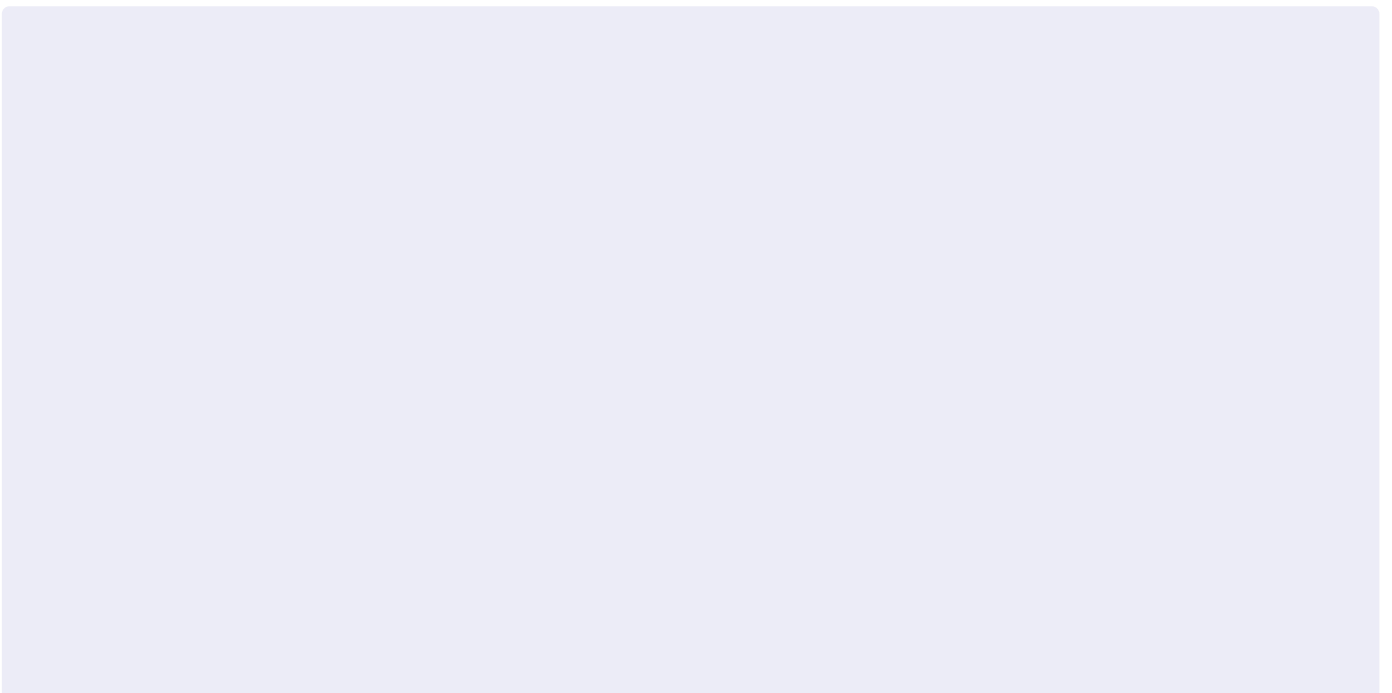
---

### 4.3 Décrivez sommairement le projet

#### 4.3.1 Dans sa phase travaux



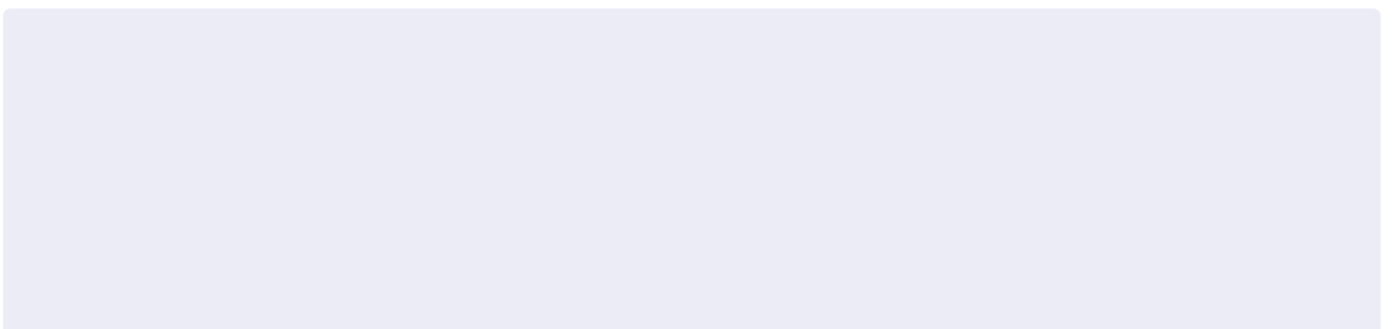
#### 4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement



---

### 4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).



#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs

#### 4.6 Localisation du projet

##### Adresse et commune d'implantation

Numéro :  Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal :      BP :    Cedex :

##### Coordonnées géographiques<sup>[1]</sup>

Long. :   °   '   "  Lat. :   °   '   "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. :   °   '   "  Lat. :   °   '   "

Point de d'arrivée : Long. :   °   '   "  Lat. :   °   '   "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

#### 4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui  Non

**4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?**

Oui  Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

**4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».**

## 5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

## 6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

### 6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	



Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	<b>Émissions</b>	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Engendre-t-il des rejets liquides ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

## 6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui     Non

**Si oui, décrivez lesquelles :**

---

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui     Non

**Si oui, décrivez lesquelles :**

---

---

---

**6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables**

---

---

**6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).**

---

## 7 Auto-évaluation (facultatif)


① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

## 8 Annexes

### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié.</b>	<input type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

 Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		<input type="checkbox"/>
2		<input type="checkbox"/>
3		<input type="checkbox"/>
4		<input type="checkbox"/>
5		<input type="checkbox"/>

## 9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

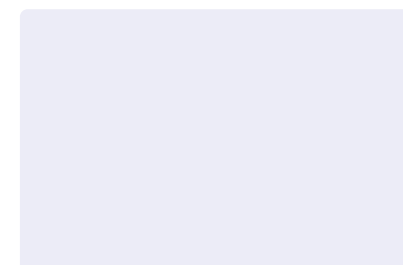
Nom

Prénom

Qualité du signataire

À

Fait le  /  /



Signature du (des) demandeur(s)

## DEMANDE DE COMPLEMENTS SUITE AU DEPOT DU CERFA

### 1. LOCALISATION DU SITE

Le projet se situe au droit du diffuseur n°11 de Ressons-sur-Matz dans le département de l'Oise, au niveau du PR80 de l'autoroute A1. Ce diffuseur est raccordé à la RD935 par un carrefour en Té. De plus, un second carrefour en croix, entre la RD82 et la RD935, est situé à 125m.



SOURCE : Notice de l'étude de faisabilité réalisée par Ingérop en 2021



## 2. LE PROJET

Le projet prévoit :

- la création d'une aire de covoiturage de 64 places et 8 places IRVE
- la réalisation de deux giratoires implantés aux niveaux des deux carrefours actuels, et reliés par un barreau à 2 \* 1 voie d'environ 100m.

## 3. MODIFICATION PROJET

Nous portons connaissance de l'autorité environnementale d'une modification du projet par rapport aux éléments présentés dans le cerfa et notamment l'annexe 8 :

- La sortie de l'aire covoiturage n'est plus directement reliée à la RD82 mais au giratoire Nord (la partie descriptive des giratoires Nord et Sud pages 2 et 3 de l'autoévaluation du cas par cas (annexe 8) est modifiée par les éléments en bleu ci-dessous)

Giratoire Sud :

- 3 branches entrée/sortie à une voie + une 4<sup>ème</sup> branche pour l'entrée au futur parking covoiturage;
- Rayon général extérieur Rg = 20m ;
- Largeur de l'anneau 7m ;
- Rayon d'entrée des différentes branches = 15m ;
- Rayon de sortie des différentes branches = 20m.

L'entrée de l'aire de covoiturage s'effectuera via le giratoire Sud.

Giratoire Nord :

- 4 branches entrée/sortie à une voie + une 5<sup>ème</sup> branche pour la sortie du futur parking covoiturage;
- Rayon général extérieur Rg = 20m ;
- Largeur de l'anneau 7m ;
- Rayon d'entrée des différentes branches = 15m ;
- Rayon de sortie des différentes branches = 20m.

L'implantation de ces giratoires est faite de sorte à limiter les impacts fonciers, tout en maintenant un bon niveau de sécurité.

La sortie de l'aire de covoiturage s'effectuera sur le giratoire Nord.

Plan présenté en annexe 5 bis dans le cadre du cas par cas :





Plan précédent mis à jour dans le cadre du présent complément (l'annexe 5 bis du cas par cas et le plan projet en page 2 de l'autoévaluation du cas par cas (annexe 8) sont remplacés par le plan suivant (annexe 1 du présent complément) :



- Bassin

Un bassin a été intégré au projet au nord de l'aire de covoiturage ainsi les surfaces sont modifiées comme suit :  
Surface du plan transmis dans le cas par cas :

Surface emprise projet élargie : 2.58 ha  
Surface aménagée dans le cadre du projet : 1.27 ha  
Surface emprise actuelle conservée en l'état : 1.31 ha

Nouvelle surface :

Surface emprise projet élargie : 2.58 ha  
Surface aménagée dans le cadre du projet : 1.32 ha  
Surface emprise actuelle conservée en l'état : 1.26 ha

La conclusion en page 9 de l'autoévaluation du cas par cas (annexe 8) est modifiée par les éléments en bleu ci-dessous :

Au regard du contexte décrit dans le CERFA du cas par cas et des éléments présentés ci-après, il ne semble pas nécessaire de réaliser une évaluation environnementale:  
En effet, le site est actuellement en grande partie déjà artificialisé et il n'impactera pas les parcelles agricoles.  
Les eaux pluviales des RD (hors emprise DPAC) sont gérées par ruissellement et acheminées vers le milieu naturel (fossés enherbés, puis bassin d'infiltration).







Les eaux pluviales de l'aire de covoiturage seront acheminées vers un bassin d'infiltration, situé au nord de l'aire.

Le projet s'intègre dans son environnement urbain. Il prend en compte les différentes contraintes du site, aussi bien techniques qu'environnementales.

## 4. DEMANDE DE COMPLEMENTES

### 1. SUPERFICIE DES ESPACES VERTS

*Demande de compléments : La rubrique 4.5 ne précise pas la superficie des espaces verts*

La surface de l'emprise projet de 2.58 ha se décompose comme suit :

- ➔ Surface conservée en l'état : 1.26 ha
- ➔ Surface aménagée : 1.32 ha dont :
  - Création des deux giratoires et modification de la rd 935 : 0.91 ha dont :
    - Chaussée : 0.62 ha
    - Ilôt dur : 0.08 ha
    - Espace vert : 0.21ha
  - Création de l'aire de covoiturage : 0.41 ha dont :
    - Chaussée : 0.1 ha
    - Stationnement en pavé joint vert : 0.09 ha
    - Trottoir : 0.04 ha
    - Espace vert aménagé : 0.13 ha
    - Zone bassin envisagé : 0.05 ha

Se reporter plan en annexe 1

### 2. BIODIVERSITE

*Demande de compléments : Compte tenu d'enjeux assez forts liés à la présence potentielle d'espèces à enjeux dans les milieux arbustifs de l'aire d'étude, pouvez-vous svp indiquer si votre projet comprendra des espaces verts, voire le type de milieu qui sera recréé sur site ou alentour en vue de favoriser l'avifaune ?*

Nous proposons l'implantation d'une haie multi strate composée de plusieurs espèces arbustives.

Afin de lutter contre l'apparition de nouvelles Espèces Exotiques Envahissantes et d'éviter la pollution génétique des espèces locales, nous proposons d'utiliser des plants certifiés.

Depuis 2012 la Fédération des Conservatoires botaniques nationaux, (FCBN) l'Afac-Agroforesteries (AFAC) et Plante & cité ont développé le projet « Flore-locale & Messicoles » pour répondre aux enjeux de signes de qualité et de provenance des végétaux. En 2014, grâce à ce projet et dans une démarche collective, deux signes de qualité relatifs à l'origine géographique des végétaux commercialisés, semences, plants, plantes entières ont été créés.

Se reporter à l'annexe 3.

A1

## Plantations de feuillus caducifoliés

## Description de l'aménagement

## Caractéristique de l'aménagement

Afin d'améliorer la biodiversité du site le projet prévoit de mettre en place des espèces ligneuses sur le site. Des espèces appartenant à différents groupes (avifaune, reptiles et chauves-souris) ont besoin de strates arbustives et arborées pour permettre l'accomplissement de leurs cycles biologiques (zone refuge, de reproduction, de nidification, de passage, d'alimentation ou de transit).

## Conception

Des actions de plantations vont être réalisées afin d'accélérer la colonisation du secteur par une strate arbustive et arborée. Dans le cadre des aménagements on utilisera des **espèces labellisées Végétal Local**.

**Les plants devront être certifiés du Label « Végétal local ».** Ainsi, une pépinière proche travaillant avec des essences locales sera sélectionnée.



Les plants seront jeunes et présenteront des racines nues ou en godet pour une meilleure reprise.

**Avant plantation, un labour des zones à planter sera effectué.**

Les **consignes de plantations** suivantes devront être appliquées à la lettre dans l'ordre ci-dessous :

- 1) **Creuser un trou** suffisamment grand pour recevoir l'ensemble du système racinaire de chaque plant,
- 2) **Planter le végétal en veillant à ne pas recouvrir le collet,**
- 3) **Arroser** abondamment pour favoriser la reprise.

**Tous les plants doivent être protégés** contre les lapins, les ragondins et les chevreuils.

Les protections "chevreuils" à 1,20 m de haut sont les plus adaptées à l'ensemble des animaux cités.

En cas de pâturage à proximité de la plantation, une clôture est fortement conseillée.

On veillera à favoriser le développement de cette végétation en **laissant gagner en hauteur les arbres et arbustes plantés** sur au moins plusieurs mètres de haut. On **entretiendra juste ces espaces de manière à garantir la sécurité des usagers** situés à proximité.

**Un suivi pendant 5 ans de la reprise de la végétation** sera contractualisé avec l'entreprise réalisant les plantations.

Certaines règles sont à respecter :

- > **Interdire la plantation d'espèces exotiques,**
- > **Diversifier les essences** et travailler avec des espèces indigènes.
- > **Créer des hétérogénéités spatiales** lors de la plantation (lisière festonnée, hauteur variable). Cela est obtenu par l'alternance de plantation d'essences diversifiées ou de groupes d'une même espèce (1 à 5 fois). Il ne faut pas que cela soit répétitif (pas toujours le même nombre pour une espèce), et cela doit être aléatoire, sans canevas de plantation.

**L'entretien des plantations sera effectué en dehors des périodes sensibles** pour la biodiversité. On préconise une intervention en mars et une intervention en septembre.

On veillera à **varier les strates des différentes plantations** afin de créer différents types de micro-habitats. Cette compensation a pour but de remplacer les espaces naturels perdus et d'améliorer la biodiversité locale.

### **Préparation de la plantation**

Un labour des zones à planter sera effectué.

Les essences à planter dans le territoire phytogéographique (**en gras les espèces préférentielles dans le cadre du projet**) du Bassin sont les suivantes :

- Pour la **strate arborée**, on utilisera :

Chêne pédonculé *Quercus robur* L., 1753

Peuplier tremble *Populus tremula* L., 1753

Pommier *Malus sylvestris* Mill., 1768

Bourdaine *Frangula alnus* Mill., 1768

Hêtre *Fagus sylvatica* L., 1753

Erable sycomore *Acer pseudoplatanus* L., 1753

Aulne glutineux *Alnus glutinosa* (L.) Gaertn., 1790

Bouleau verruqueux *Betula pendula* Roth, 1788

**Charme commun *Carpinus betulus* L., 1753**

- Pour les **espèces arbustives**, on utilisera :

**Erable champêtre *Acer campestre* L., 1753**

**Cornouiller sanguin *Cornus sanguinea* L., 1753**

Noisetier commun *Corylus avellana* L., 1753

Néflier *Mespilus germanica* L., 1753

**Aubépine à deux styles *Crataegus laevigata* (Poir.) DC., 1825**

**Aubépine à un style *Crataegus monogyna* Jacq., 1775**

Fusain d'Europe *Euonymus europaeus* L., 1753

Lierre grimpant *Hedera helix* L., 1753

Troène commun *Ligustrum vulgare* L., 1753

Chèvrefeuille des bois *Lonicera periclymenum* L., 1753

**Prunellier *Prunus spinosa* L., 1753**

Nerprun purgatif *Rhamnus cathartica* L., 1753

**Groseiller rouge *Ribes rubrum* L., 1753**

**Groseiller à maquereaux *Ribes uva-crispa* L., 1753**

Rosier des chiens *Rosa canina* L., 1753

**Sureau noir *Sambucus nigra* L., 1753**

Viorne lantane *Viburnum lantana* L., 1753

Viorne obier *Viburnum opulus* L., 1753

### Agencement des plants pour les haies

Le centre de la haie sera planté d'arbres et les lisières d'arbustes.

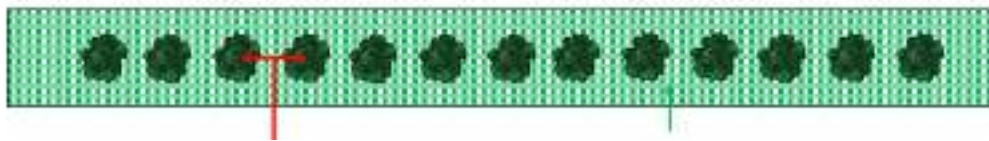
La haie arbustive (illustrée en vert (■ ■ ■) dans le plan fourni en annexe 1) située à l'est de l'aire de covoiturage pourra être composée d'**arbustes** listés ci-avant.

La haie (illustrée comme suit (■ ■ ■) dans le plan fourni en annexe 1) située autour et dans l'aire de covoiturage pourra être composée d'**arbres** listés dans la mesure ci-avant, comme par exemple le **charme commun**.

Pour les arbustes, la densité de plantation sera de 5 plants pour 10 m<sup>2</sup>. Les arbres seront plantés à une densité de 400 plants/ha.

Creuser un trou suffisamment grand pour recevoir l'ensemble du système racinaire de chaque plant.

### Présentation de l'implantation des haies arbustives



### Agencement des plants pour les arbres (boisements)

En ce qui concerne les arbres, on mettra en place une densité de plantation de 400 plants/ha.

En ce qui concerne les arbustes, on mettra en place une densité de plantation de 5000 plants/ha soit 0.5/m<sup>2</sup>.

Aucun produit phytosanitaires destinés aux insectes, plantes ou champignons ne pourra être mis en place sur les espaces destinés à la plantation ainsi qu'à leurs abords (10m minimum).

*Demande de précisions relatives à l'espace boisé situé au Nord de l'aire de covoiturage.*



Visibilité :

Branche Est du giratoire Nord : au regard de la vitesse autorisée à 80 km/h sur la RD82, la visibilité est masquée par l'espace boisé situé au Nord.

Afin de palier à ce masquage de visibilité, une demande de dérogation sera effectuée auprès du conseil départemental de l'Oise afin d'abaisser la vitesse à 70 km/h ; Cet abaissement de vitesse permettra ainsi de réduire la distance de visibilité nécessaire à l'approche du giratoire ;

La ligne de visée représentée en vert sur le plan ci-dessus pour une vitesse abaissée à 70 km/h nous montre en effet que dans ces conditions, la visibilité est satisfaisante. Les éventuels abattages d'arbre seraient ainsi évités et l'espace boisé préservé.

### 3. CANALISATION DE TRANSPORTS DE GAZ

*Demande de compléments : Compte tenu de la proximité immédiate d'une canalisation de transport de gaz GRT gaz, avez-vous consulté en amont le gestionnaire d'énergie en vue de connaître ses prescriptions pour la réalisation de votre projet ?*

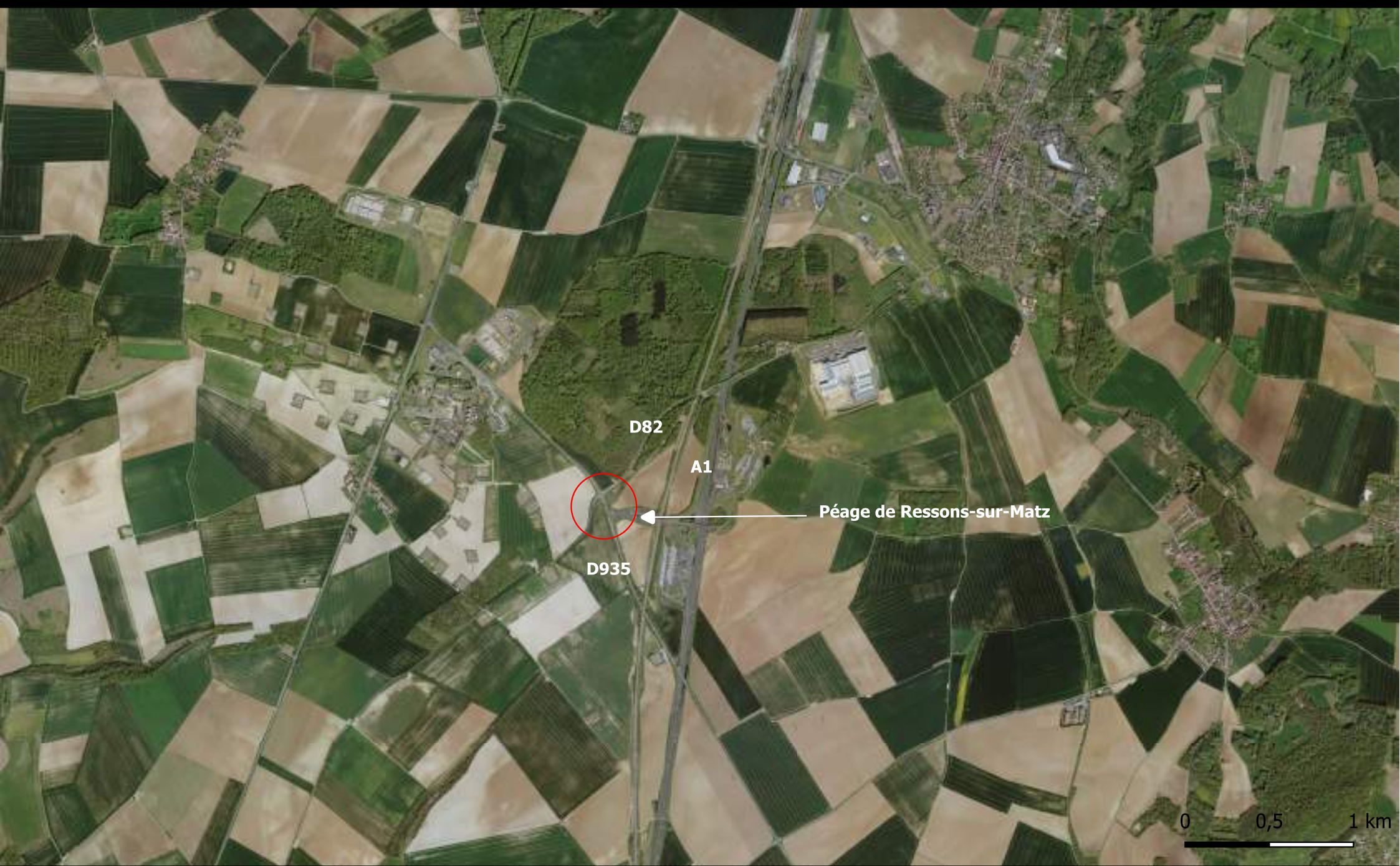
Une DICT a été effectuée sur le périmètre suivant :



Aucune canalisation de transport de gaz n'a été identifiée. Se reporter à l'annexe 2.

## 5. ANNEXES





D82

A1

Péage de Ressons-sur-Matz

D935

0 0,5 1 km





# Annexe 4 : Photographies du site



Création de deux giratoires se situant au droit du diffuseur n°11 de Ressons-sur-Matz, dans le département de l'Oise, au niveau du PR80 de l'autoroute A1 et création d'une aire de covoiturage



LOCALISATION						
AXE	PR début	PR fin	NOM DU SITE	X	Y	Z
A1	80		Echangeur de Ressons-sur-Matz	-	-	-
COMMUNE	DÉPARTEMENT	RESEAU	CENTRE D'EXPLOITATION	SECTION		
Ressons-sur-Matz	l'Orne	--	--	--		
IDENTIFICATION						
TYPE D'OUVRAGE	TYPE DE DOCUMENT		THEME			
	Plan masse		Aménagement			
PHASE	NIVEAU ALTIMÉTRIQUE	NOM DE L'OUVRAGE				

Répartition des surfaces  
---  
Ressons

OPERATION	CODE OPERATION	EGHELLE
		1/200

VERDI NDF  
35, rue de Marcy  
59441 WASQUEHAL  
03 20 81 50 00  
@verdi-ingenierie.fr

VALIDATION						
INDICE	DATE	ETAT	DIRECTION SERVICE	RESPONSABLE	COMMENTAIRES	
A	13/11/23					
B	23/12/23					

AXE	SITE	EMETTEUR	OUVRAGE	DOCUMENT	THEME	PHASE	N°	INDICE
A1	Ressons	VERDI		PMAS	AMENAGEMENT	AVP		A

LEGENDE AMENAGEMENT

	Chaussée
	Stationnement
	trottoir (pavé ou béton)
	Stationnement en pavé joint vert
	Traverse
	Planis forme chaussée existante à décaler
	Espace vert aménagé (végétation)
	Zone envisagée pour installation bassin EP
	Périmètre d'emprise et de base d'ouvrage

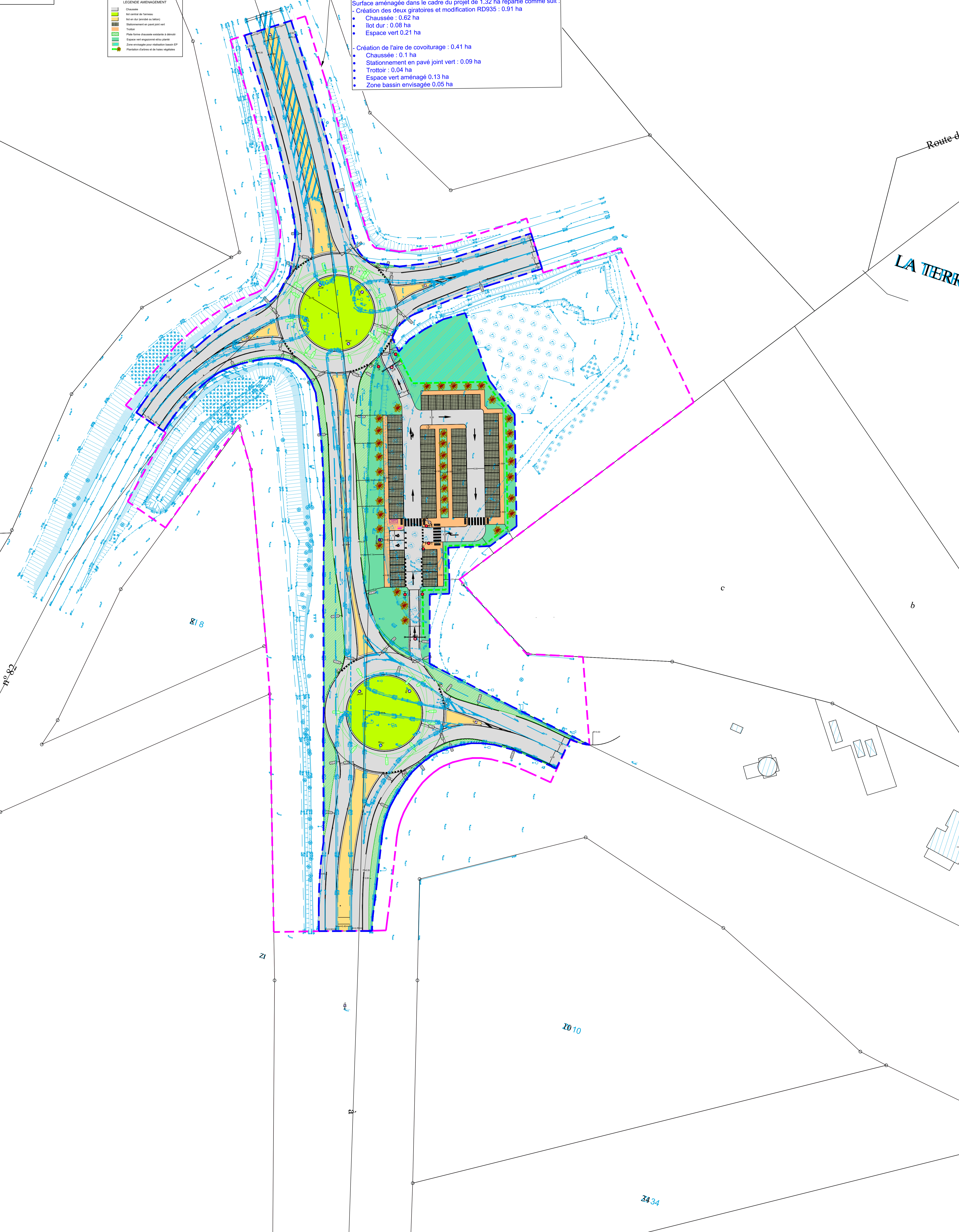
Surface emprise projet élargie : 2.58 ha  
 Surface aménagée dans le cadre du projet : 1.32 ha  
 Surface emprise actuelle conservée en l'état : 1.26 ha

Surface aménagée dans le cadre du projet de 1.32 ha répartie comme suit :

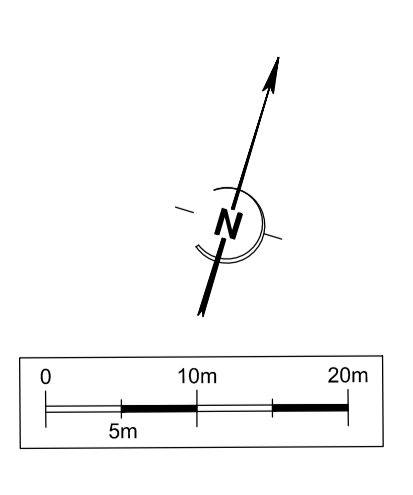
- Création des deux giratoires et modification RD935 : 0.91 ha
- Chaussée : 0.62 ha
- Trottoir : 0.08 ha
- Espace vert : 0.21 ha

Création de l'aire de covoilurage : 0.41 ha

- Chaussée : 0.1 ha
- Stationnement en pavé joint vert : 0.09 ha
- Trottoir : 0.04 ha
- Espace vert aménagé : 0.13 ha
- Zone bassin envisagée : 0.05 ha



Route départ  
LA TERRIERE



1/500





Parking covoiturage et ses accès hors projet

Scénario n°2 – Vue en plan

Annexe 6 : Abords du site



Création de deux giratoires se situant au droit du diffuseur n°11 de Ressons-sur-Matz, dans le département de l'Oise, au niveau du PR80 de l'autoroute A1 et création d'une aire de covoiturage







## ANNEXE 8 : EVALUATION FACULTATIVE

### 1. LOCALISATION DU SITE

Le projet se situe au droit du diffuseur n°11 de Ressons-sur-Matz dans le département de l'Oise, au niveau du PR80 de l'autoroute A1. Ce diffuseur est raccordé à la RD935 par un carrefour en T. De plus, un second carrefour en croix, entre la RD82 et la RD935, est situé à 125m. Il prend lieu et place d'un site déjà en partie imperméabilisé.



SOURCE : Notice de l'étude de faisabilité réalisée par Ingérop



Péage de Ressons-sur-Matz –  
Sortie n°11

Autoroute A1

## 2. LE PROJET

Le projet prévoit :

- la réalisation de deux giratoires implantés aux niveaux des deux carrefours actuels, et reliés par un barreau à 2 \* 1 voie d'environ 100m.
- la création d'une aire de covoiturage de 64 places et 10 places IRVE sont également prévues sur une seconde aire séparée de la première.



Scénario n°2 – Vue en plan

SOURCE : Notice de l'étude de faisabilité réalisée par Ingérop

Giratoire Sud :

- 3 branches entrée/sortie à une voie (+ possibilité d'une 4<sup>ème</sup> pour le futur parking covoiturage) ;
- Rayon général extérieur  $R_g = 20m$  ;
- Largeur de l'anneau 7m ;
- Rayon d'entrée des différentes branches = 15m ;
- Rayon de sortie des différentes branches = 20m.

### Giratoire Nord :

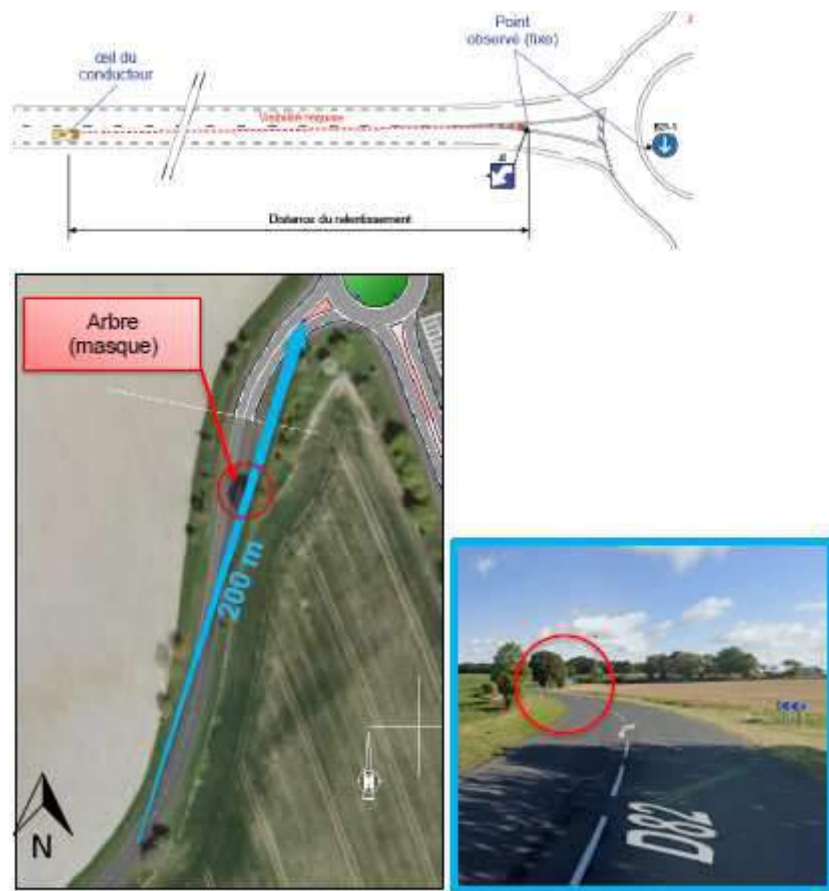
- 4 branches entrée/sortie à une voie ;
- Rayon général extérieur  $R_g = 20\text{m}$  ;
- Largeur de l'anneau  $7\text{m}$  ;
- Rayon d'entrée des différentes branches =  $15\text{m}$  ;
- Rayon de sortie des différentes branches =  $20\text{m}$ .

L'implantation de ces giratoires est faite de sorte à limiter les impacts fonciers, tout en maintenant un bon niveau de sécurité.

La sortie de l'aire de covoiturage s'effectuera sur le giratoire Nord.

### Visibilité

Les visibilitées liées au projet sont conformes hormis la branche Sud-Ouest (RD82). En effet, un arbre représente un masque de visibilité de la balise J5 (distance de ralentissement de  $205\text{m}$  à l'approche du giratoire à une vitesse autorisée de  $80\text{km/h}$ ).



*Schéma de visibilité de la branche Sud-Ouest à  $200\text{m}$  la balise J5*

Cette condition étant contraignante sur les routes existantes, il conviendra d'assurer à minima la distance d'arrêt ( $114\text{m}$ ) sur les véhicules de files d'attente prévisibles. Cette distance d'arrêt n'étant pas possible dans cette configuration, la tête d'îlot sera prolongée de manière à satisfaire cette condition.

### **Dérogations**

Le projet nécessite une dérogation au guide des carrefours interurbains concernant la nécessité d'un alignement radial sur une longueur de  $150\text{m}$  (cas d'aménagement d'une intersection existante).

Toutefois, les conditions de perception et de visibilité seront respectées.



### 3. RISQUES ET NUISANCES

#### A. Risques naturels :

La zone d'étude :

- présente un risque sismique très faible
- présente un enjeu faible voire inexistant au retrait et gonflement des argiles
- est située sur une zone où l'intensité maximale des séismes historiques potentiellement ressentis est de niveau 5/9, qui se traduit par « frayeur et chutes d'objets ».
- le Matz est la rivière la plus proche de la zone de projet, cependant elle n'impacte pas cette dernière quant à d'éventuels risques d'inondation

#### B. Risques technologiques

- ➔ Le projet n'est concerné par aucune installation classée pour la protection de l'environnement.
- ➔ Aucun établissement pollueur sur son emprise.
- ➔ Il n'est ni concerné par des canalisations de produits chimiques, ni par des canalisations de transport d'Hydrocarbures, ni par le transport de gaz naturel.

### 4. BIODIVERSITE

Aucun zonage d'inventaire ou de protection n'est présent sur l'emprise du projet.

Une étude écologique a été réalisée par Egis avec la réalisation d'inventaires en mars, mai et juin 2023 :

TABLERAU 1 : DATES DES INVENTAIRES REALISES

Dates	Période	Intervenant	Groupes visés	Conditions climatiques
15/03/2022	Diurne	Nathalie COLAS	Habitats naturels / Flore	6°C / Sans précipitations / Vent moyen à fort
	Diurne	Morgan DEBRAS	Avifaune / Mammifères	
11/05/2022	Diurne	Morgan DEBRAS	Avifaune	15°C/Ensoleillement/vent faible
06/06/2023	Diurne	Nathalie COLAS	Habitats naturels / Flore	25°C/Ensoleillement/vent nul

Les habitats recensés sont les suivants :



CARTE 4 : CARTE DES HABITATS NATURELS

## Les conclusions sont les suivantes :

Dans le cadre des prospections réalisées, divers points ont été soulignés :

- Flore : **enjeu modéré** avec deux espèces patrimoniales identifiées et aucune espèce protégée recensée, 5 espèces exotiques envahissantes sont présentes ;

Deux espèces patrimoniales sont présentes au sein du site en raison de leur inscription sur la liste des espèces déterminantes de ZNIEFF. De plus, le site présente un intérêt écologique relativement important pour le développement d'espaces d'orchidées, en témoigne la présence de nombreuses orchidées non patrimoniales.

- Avifaune : **enjeu modéré à assez fort** pour l'avifaune ;

Le site présente quelques habitats intéressants notamment au niveau des zones arbustives de prunelliers qui peut potentiellement abriter des espèces à enjeux.

- Chiroptères : **enjeu modéré à faible** avec aucune espèce observée, les habitats du site sont cependant favorables à des espèces anthropophiles ;

L'aire d'étude ne présente aucun gîte. Elle peut principalement être utilisée pour la chasse ou le transit.

- Mammifères terrestres : **enjeu modéré** pour les mammifères bien qu'aucune espèce n'ait été observée car les habitats peuvent être utilisés par l'Écureuil roux ou le Hérisson d'Europe ;

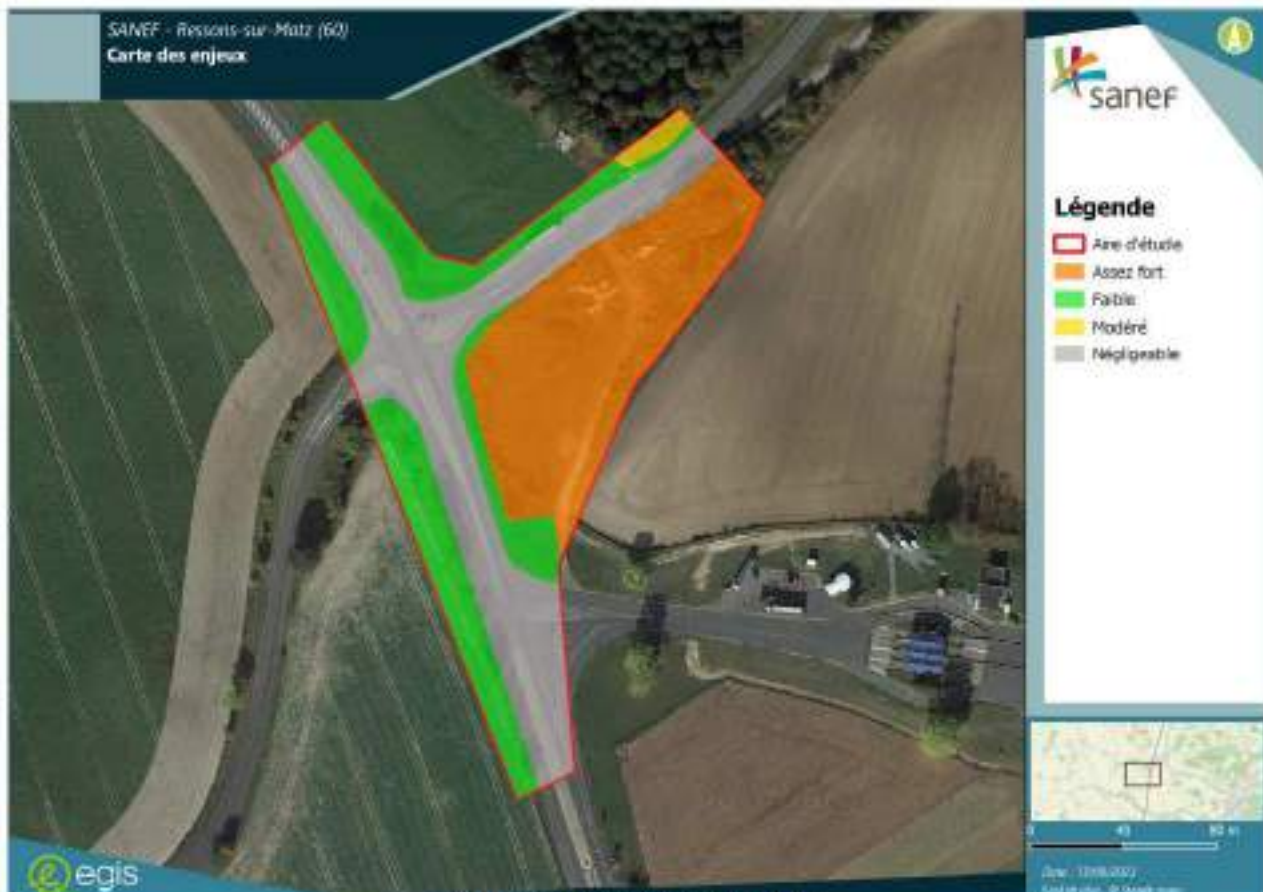
Le boisement est propice pour l'Écureuil roux. La majorité des zones du site peut être fréquentée par le Hérisson d'Europe, mais les enjeux sont principalement ciblés au niveau des zones arbustives et prairiales.

- Reptile : **enjeu modéré** avec une espèce potentielle : l'Orvet fragile ;

L'Orvet fragile peut être présent sur l'aire d'étude. Il s'agit toutefois d'espèces communes présentant un enjeu patrimonial faible.

- Insectes : **enjeu faible** avec une unique espèce inventoriée.

Les potentialités sont limitées à des espèces communes, non menacées et ubiquistes.



Concernant la phase travaux :

### Flore :

-> Concernant les Vergerettes situées au droit du projet et le Sénéçon du cap, ces espèces ne sont plus classées, dans le catalogue floristique régional Hauts de France, comme espèce exotique envahissante.

-> Le projet n'impacte pas directement la zone où les autres EEE ont été identifiées. Il conviendra d'éviter d'installer la base chantier sur ce secteur et de le baliser.



CARTE 4 : LOCALISATION DES ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES

### Avifaune :

Eviter les travaux en période de reproduction des oiseaux soit pas de travaux entre avril et mi- aout.  
Réaliser les travaux comme le débroussaillage ou les terrassements entre mi-aout et mi-octobre

### Mammifère terrestre :

Le boisement propice à l'écureuil roux n'est pas impacté par le projet.  
Concernant le hérisson, l'enjeu est ciblé au niveau des zones arbustives et prairiales. Les zones arbustives ne sont pas impactées par le projet. Il conviendra de poser des barrières anti retour entre ces zones arbustives ou prairiales (friche rudérale) et le projet. Ces barrières anti-retours seront à installer avant les opérations de débroussaillage et de terrassement. Un expert écologue sera associé en amont pour valider l'implantation de ces barrières.

### Reptiles

Réaliser les travaux comme le débroussaillage ou les terrassements entre mi-aout et mi-octobre



## 5. ZONE A DOMINANTE HUMIDE

---

Le site n'est pas situé en zone à dominante humide du SDAGE Bassin Seine-Normandie 2022-2027.

## 6. MONUMENT HISTORIQUE, SITE CLASSE ET INSCRIT

---

La zone d'étude ne fait l'objet d'aucune servitude d'utilité publique.

## 7. TELECOMMUNICATION

---

Un réseau Orange est présent au niveau de la zone d'étude (le long de la RD935 et de la RD82) et sera impacté par le projet. De plus, un autre réseau Orange rejoint l'antenne de télécommunication située au Nord du péage, mais n'est pas concernée par le projet.



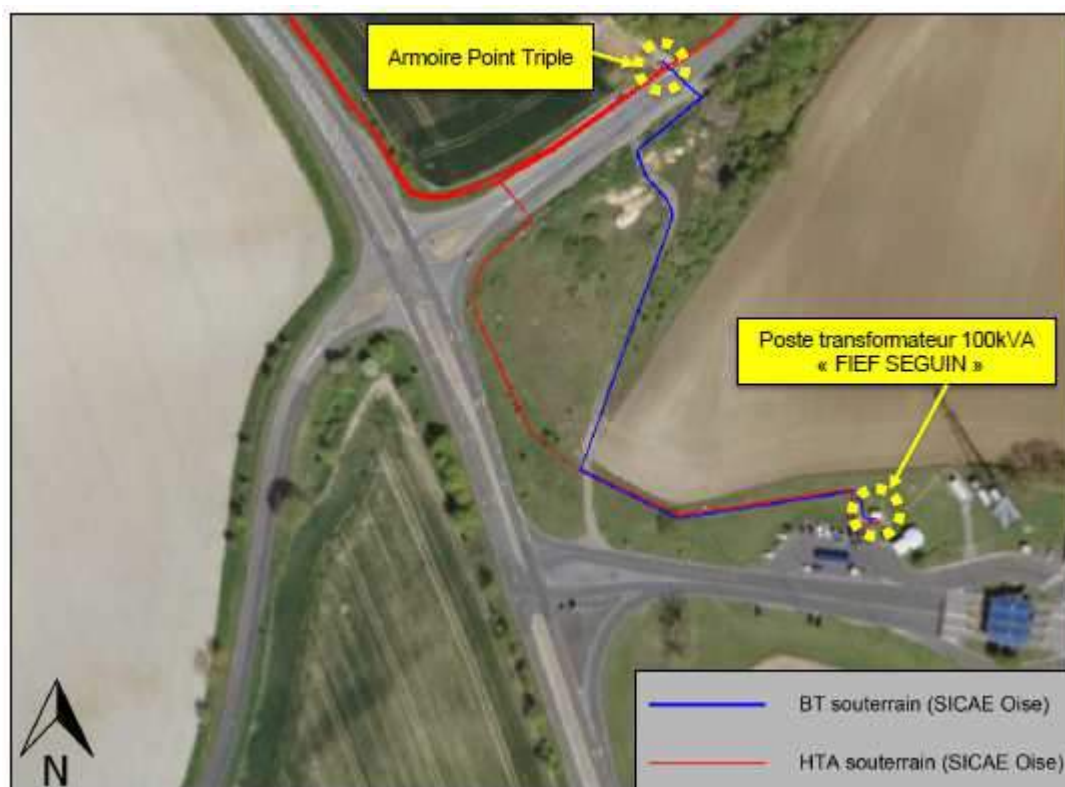
SOURCE : Notice de l'étude de faisabilité réalisée par Ingérop

## 8. LES LIGNES MOYENNE TENSION (HTA) ET LES LIGNES BASSE TENSION (BT)

---

Depuis le poste transformateur « FIEF SEGUIN » (transformateur 100kVA existant), un réseau HTA souterrain longe la sortie de péage au Nord, puis la RD935 à l'Est avant de traverser la RD82 à l'Est de l'îlot séparateur. Ce réseau se sépare ensuite en deux directions : une première longeant la partie Est de la RD935 au Nord, et une seconde longeant la partie Nord de la RD82 à l'Est, rejoignant une armoire point triple.

Ce réseau HTA souterrain risque d'impacter le futur aménagement. A noter qu'un réseau BT est également présent, et sans impact pour le projet.



SOURCE : Notice de l'étude de faisabilité réalisée par Ingérop

## 9. ACCESSIBILITE

---

Le site de projet est accessible depuis l'A1 et la RD935.

## 10. CONCLUSION

Au regard du contexte décrit dans le CERFA du cas par cas et des éléments présentés ci-après, il ne semble pas nécessaire de réaliser une évaluation environnementale:

En effet, le site est actuellement en grande partie déjà artificialisé et il n'impactera pas les parcelles agricoles.

Les eaux pluviales de la zone (hors emprise DPAC) sont gérées par ruissellement et acheminées vers le milieu naturel (fossés enherbés, puis bassin d'infiltration).



Le projet s'intègre dans son environnement urbain. Il prend en compte les différentes contraintes du site, aussi bien techniques qu'environnementales.



# PRE-DIAGNOSTIC ÉCOLOGIQUE

## PRE-DIAGNOSTIC DES ENJEUX ÉCOLOGIQUES – SITE DE RESSONS-SUR-MATZ (60)

*20 septembre 2023*



## Informations relatives au document

### INFORMATIONS GÉNÉRALES

**Auteur(s)** Nathan COLAS / Morgan DEVIRAS

**Version** V1

### HISTORIQUE DES MODIFICATIONS

Version	Date	Rédigé par	Visé par	Modifications
V1	20/09/2023	Nathan COLAS Morgan DEVIRAS	Laurent DAUVERCHAIN	



# SOMMAIRE

---

<b>1 - INTRODUCTION .....</b>	<b>6</b>
<b>1.1 - Aire d'étude.....</b>	<b>6</b>
<b>1.2 - Équipe en charge de l'étude .....</b>	<b>7</b>
<b>2 - REGLEMENTATION ET METHODOLOGIE MISE EN ŒUVRE.....</b>	<b>8</b>
<b>2.1 - Recueil des données bibliographiques.....</b>	<b>8</b>
<b>2.2 - Planning des prospections.....</b>	<b>8</b>
<b>2.3 - Méthodologies spécifiques d'inventaires .....</b>	<b>8</b>
2.3.1 - Flore et habitats naturels .....	9
2.3.2 - Oiseaux.....	9
2.3.3 - Mammifères terrestres.....	9
2.3.4 - Chiroptères.....	10
2.3.5 - Amphibiens.....	10
2.3.6 - Reptiles.....	10
2.3.7 - Insectes.....	10
<b>2.4 - Limites méthodologiques .....</b>	<b>10</b>
<b>2.5 - Protection des espèces.....</b>	<b>12</b>
2.5.1 - Protection européenne .....	12
2.5.2 - Protection nationale et régionale .....	12
<b>2.6 - Méthodologie d'évaluation des enjeux écologiques.....</b>	<b>13</b>
<b>3 - TERRITOIRES A ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX .....</b>	<b>15</b>
<b>3.1 - Contexte écologique .....</b>	<b>15</b>
3.1.1 - Zone Naturelle d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF).....	15
3.1.2 - Zone d'Importance pour la Conservation des Oiseaux (ZICO) .....	16
3.1.3 - Site Natura 2000.....	17
3.1.4 - Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (APPB) .....	18
3.1.5 - Réserves Naturelles Régionales et Nationales .....	18
3.1.6 - Parcs Naturels Régionaux.....	18
3.1.7 - Espaces Naturels Sensibles (ENS).....	18
<b>3.2 - Continuités écologiques.....</b>	<b>20</b>
<b>3.3 - Contexte hydrographique .....</b>	<b>21</b>
3.3.1 - SDAGE Bassin Seine-Normandie .....	21
<b>4 - RESULTATS DES INVENTAIRES.....</b>	<b>22</b>
<b>4.1 - Habitats naturels .....</b>	<b>22</b>
4.1.1 - Résultat des inventaires.....	22
<b>4.2 - Flore remarquable et espèces exotiques envahissantes.....</b>	<b>25</b>
4.2.1 - Bibliographie .....	25
4.2.2 - Résultat des inventaires.....	26

<b>4.3 - Faune</b> .....	<b>30</b>
4.3.1 - Avifaune .....	30
4.3.2 - Mammifères terrestres.....	35
4.3.3 - Chiroptères.....	36
4.3.4 - Reptiles.....	37
4.3.5 - Amphibiens.....	38
4.3.6 - Insectes.....	39
<b>5 - SYNTHESE DES ENJEUX</b> .....	<b>40</b>
<b>5.1 - Hiérarchisation des enjeux par « groupe » ou élément favorable à la biodiversité</b> .....	<b>40</b>
<b>5.2 - Habitats naturels, faune et flore : enjeux spécifiques</b> .....	<b>41</b>
<b>5.3 - Sensibilités</b> .....	<b>42</b>

## TABLE DES CARTES

---

Carte 1 : Localisation de l'aire d'étude .....	6
Carte 2 : Espaces naturels.....	19
Carte 3 : Délimitation des zones humides du SDAGE Bassin Seine-Normandie.....	21
Carte 4 : Carte des habitats naturels.....	24
Carte 5 : Localisation de la flore patrimoniale .....	28
Carte 6 : Localisation des Espèces Exotiques Envahissantes .....	29
Carte 7 : Avifaune protégée et/ou patrimoniale recensée sur le site .....	32
Carte 8 : Carte des enjeux écologiques .....	43

## TABLE DES TABLEAUX

---

Tableau 1 : Dates des inventaires réalisés .....	8
Tableau 2 : Grille de détermination des enjeux.....	14
Tableau 3 : Liste des habitats détectés sur le site.....	22
Tableau 4 : Espèces patrimoniales citées dans la bibliographie .....	25
Tableau 5 : Espèces patrimoniales recensées sur le site .....	26
Tableau 6 : Liste des espèces exotiques envahissantes observées.....	27
Tableau 7 : Mammifères patrimoniaux, hors chiroptères, cités dans la bibliographie .....	35
Tableau 8 : Synthèse des enjeux sur l'aire d'étude .....	40
Tableau 9 : Enjeux spécifiques.....	41

# 1 - INTRODUCTION

Le présent rapport présente les résultats des inventaires floristiques et faunistiques, ainsi que de la délimitation des zones humides effectués sur l'aire d'étude au niveau de l'interception entre la RD935 et la RD82 sur la commune de Ressons-sur-Matz (60), dans l'objectif de réaliser un prédiagnostic des enjeux écologiques floristiques et faunistiques du site. La méthodologie utilisée par EGIS pour la réalisation des investigations est décrite avant de présenter les différents résultats obtenus lors des prospections de terrain. Un état initial présentant la situation du projet, son contexte hydrographique et écologique est également présenté.

## 1.1 - Aire d'étude

L'aire d'étude retenue pour la réalisation des inventaires correspond à une surface d'environ 2,58 ha.



**CARTE 1 : LOCALISATION DE L'AIRES D'ETUDE**

Une aire d'étude élargie est définie pour l'analyse du contexte écologique dans lequel s'insère le projet. Elle correspond à un tampon de 5 km autour de l'aire d'étude retenue pour la réalisation des inventaires.

## 1.2 - Équipe en charge de l'étude

Les prospections de terrain ont été réalisées par Nathan COLAS (Ingénieur écologue botaniste) et Morgan DEVIRAS (Ingénieur écologue fauniste).

Ce document a été rédigé par Nathan COLAS et Morgan DEVIRAS.

Le contrôle interne a été effectué par Laurent DAUVERCHAIN (chef de projet écologue).



15 avenue du Centre – CS 20538 – Saint-Quentin-en-Yvelines

78286 GUYANCOURT CEDEX

## 2 - REGLEMENTATION ET METHODOLOGIE MISE EN ŒUVRE

### 2.1 - Recueil des données bibliographiques

Dans le cadre de cette étude, les données bibliographiques relatives aux différentes zones protégées et d'inventaires ainsi que les données sur la sensibilité écologique du secteur sont issues des sites internet des organismes et services de l'état disposant d'informations sur les milieux naturels, la faune et la flore.

Les principaux sites consultés sont les suivants : Inventaire National du Patrimoine Naturel (INPN), Géoportail, Faune France, Conservatoire Botanique National de Bailleul (CBNBI).

La consultation des bases de données communales s'est basée sur les communes de Ressons-sur-Matz, Marquéglise, Antheuil-Portes, Gournay-sur-Aronde et Cuvilly (60). En effet, les études bibliographiques ont été étendues de par la présence assez de données sur la commune de Ressons-sur-Matz

Pour la flore, les espèces listées correspondent à des observations postérieures à 2013.

Pour la faune les espèces listées en bibliographie correspondent à des observations postérieures à 2018.

### 2.2 - Planning des prospections

Ce rapport présente les résultats des inventaires réalisés en 2023.

**TABLEAU 1 : DATES DES INVENTAIRES REALISES**

Dates	Période	Intervenant	Groupes visés	Conditions climatiques
15/03/2022	Diurne	Nathan COLAS	Habitats naturels / Flore	8°C / Rares éclaircies / Vent moyen à fort
	Diurne	Morgan DEVIRAS	Avifaune / Mammifères	
11/05/2023	Diurne	Morgan DEVIRAS	Avifaune	15°C/Ensoleillé/Vent faible
09/06/2023	Diurne	Nathan COLAS	Habitats naturels / Flore	25°C/Ensoleillé/vent nul

### 2.3 - Méthodologies spécifiques d'inventaires

Le prédiagnostic écologique a été mené sur l'aire d'étude afin d'établir le descriptif le plus précis possible des espèces animales et végétales qui la fréquentent. L'intégralité de l'aire d'étude a été parcourue lors des prospections.

Par ailleurs, les recherches se sont appuyées sur les espèces à enjeu écologique potentiellement présentes dans cette zone.

Les critères d'intérêt sont de deux ordres :

- espèces d'intérêt communautaire ;
- espèces protégées.

Chacune de ces espèces a été géolocalisées. Dans le cadre de ce diagnostic, les groupes suivants ont fait l'objet d'inventaires :

- flore et habitats naturels ;
- oiseaux ;

- reptiles ;
- mammifères terrestres.

### 2.3.1 - Flore et habitats naturels

La phase d'analyse bibliographique a permis de récolter et de traiter un maximum d'informations sur les habitats naturels. La cartographie des habitats a été réalisée lors des campagnes de terrain.

Les inventaires se sont basés sur la méthode phytoécologique de recensement des habitats naturels dans les sites sensibles identifiés.

Chaque habitat a été cartographié selon la typologie code Corine biotopes. Les correspondances avec la typologie Eunis habitats ont été indiquées, ainsi qu'avec la typologie Natura 2000 lorsqu'il s'agissait d'un habitat d'intérêt communautaire.

Un inventaire floristique a été établi dans chacun des différents milieux présents dans la zone d'étude, avec une recherche accrue des espèces patrimoniales : espèces protégées, d'intérêt communautaire, rares ou menacées, inscrites en listes rouges et déterminantes de ZNIEFF. Une liste floristique aussi exhaustive que possible a été établie. Le travail d'inventaire a porté sur les phanérogames (plantes à fleurs) et les ptéridophytes (fougères). Les espèces exotiques envahissantes ont également été relevées.

Les espèces présentant un fort intérêt patrimonial ont été localisées au GPS, leur état de conservation a été évalué et les habitats favorables à ces espèces ont été identifiés. Cette localisation par GPS favorise la prise en compte des espèces présentant un enjeu lors de la définition des mesures d'évitement et de réduction.

### 2.3.2 - Oiseaux

#### 2.3.2.1 - Réalisation de points d'observation

De nombreux oiseaux délimitent leur territoire en émettant des chants caractéristiques. un point d'observation a été réalisé afin de déterminer les espèces fréquentant les habitats concernés ainsi que leur abondance. L'ensemble de l'aire d'étude a également été parcouru à pied.

#### 2.3.2.2 - Détection visuelle

Un certain nombre d'espèces n'étant pas chanteuses (les rapaces ou les canards par exemple), les points d'écoute ont été complétés par des observations visuelles effectuées sur toute l'aire d'étude, qui a donc été parcourue à pied, notamment entre les points d'observation. En plus des oiseaux nicheurs, et notamment des espèces discrètes ou possédant un petit territoire, ces observations nous ont permis la détection des espèces migratrices ou erratiques.

Lors des inventaires, une attention a été portée à de nombreux indices qui peuvent traduire la présence d'une espèce, notamment la présence de plumes, d'aires de rapaces, de pelotes de réjection et de loges d'oiseaux cavernicoles (pics ou grimpeaux par exemple).

Un premier passage a été effectué en mars, en dehors de la période de reproduction des oiseaux. Un passage complémentaire a été réalisé en mai permettant de recenser les espèces d'oiseaux nicheuses sur l'aire d'étude.

### 2.3.3 - Mammifères terrestres

Le prédiagnostic écologique a été mené sur la totalité de l'aire d'étude afin d'établir un descriptif le plus précis possible des différentes espèces de mammifères qui la fréquentent ainsi que leurs axes de déplacements. Lors des prospections, les différents points de passage (coulées, etc.) des mammifères ont été notés.

Les individus observés ainsi que les indices de présence permettant d'identifier les espèces (cadavre, relief de repas, fèces, nids, frottis, coulées, etc.) ont été notés et géolocalisés. Une attention particulière a été portée aux indices des espèces protégées et/ou patrimoniales (ex. fèces pour le Hérisson d'Europe, nids et repas pour l'Écureuil roux, nids et noisettes pour le Muscardin, crottes et réfectoire pour le Campagnol amphibie, etc.).



La nature des indices et les observations directes ont permis de caractériser la fonctionnalité de la zone. Les axes routiers et chemins ont également été prospectés afin d'identifier de potentielles traces de mortalité.

Le passage a été réalisé pendant la période d'activité des mammifères terrestres.

### 2.3.4 - Chiroptères

Le présent prédiagnostic n'a pas fait l'objet d'inventaire nocturne dédié aux chiroptères. Il s'est focalisé sur l'évaluation des potentialités d'accueil du site ainsi que sur la recherche d'individus en gîte.

### 2.3.5 - Amphibiens

Aucun site de reproduction n'est présent sur l'aire d'étude. Ainsi, aucun inventaire spécifique aux amphibiens n'a été réalisé.

### 2.3.6 - Reptiles

Le passage a été réalisé en dehors de la période d'activité des reptiles. Par conséquent les potentialités d'accueil ont été identifiées.

Les individus observés lors des visites ont également été recensés.

### 2.3.7 - Insectes

La période d'inventaire n'était pas propice aux insectes. Ainsi, aucun inventaire spécifique n'a été réalisé. Cependant, les espèces observées ainsi que les potentialités d'accueil de l'aire d'étude ont été recensées.

Les insectes possèdent pour la plupart des niches écologiques assez restreintes (plantes hôtes, gradient d'humidité, hauteur de strate, etc.), tous les milieux favorables de l'aire d'étude ont été prospectés à vitesse lente (milieux herbeux, lisières, ronciers, plans d'eau, etc.).

Les lépidoptères, les odonates ont été recherchés à vue. Les individus ont été identifiés à l'œil ou aux jumelles dans la mesure du possible. Pour les espèces difficilement identifiables (comme les azurés ou les criquets du genre *Chorthippus*), les individus ont pu être capturés à l'aide d'un filet à papillon, directement identifiés puis relâchés.

Enfin, les recherches pour les coléoptères saproxyliques se sont focalisées sur les espèces patrimoniales (Grand Capricorne, Lucane cerf-volant, Pique-Prune). Les milieux favorables à ces espèces (arbres sénescents, arbres creux, souches, bois mort sur pied ou au sol, etc.) ont été inspectés à la recherche d'indices de présence (trous d'envol, larves, restes d'exosquelette, etc.).

## 2.4 - Limites méthodologiques

La principale limite observée concerne les dates de passage. En effet, les périodes d'observation précoces ne permettent pas d'étudier l'ensemble des groupes taxonomiques, ni toutes les espèces présentes pour les groupes étudiés. Par conséquent, les espèces nocturnes n'ont pas pu être observées. Ainsi, les listes d'espèces obtenues ne sont pas exhaustives mais permettent d'avoir une idée des cortèges d'espèces occupant l'aire d'étude.

- **Insectes** : les périodes d'observation (mars et mai) permettent seulement de recenser les espèces précoces ;
- **Mammifères** : ce sont des espèces présentant une certaine difficulté d'observation de par leur discrétion et leur capacité de fuite ;
- **Reptiles** : ce sont des espèces discrètes qui s'écartent peu de leurs abris limitant leur détectabilité. De plus, les périodes d'inventaires n'étaient pas favorables à leur observation. Ces espèces étant ectothermes, elles sont dépendantes des conditions météorologiques ;

- **Avifaune** : la pression d'inventaire (deux passages) ne permet pas de recenser toutes les espèces présentes, en effet certaines espèces ont une reproduction précoce (mars-avril) et sont plus difficilement observables par la suite ;
- **Flore** : la période d'inventaire ne permet pas d'identifier avec précision l'ensemble des espèces présentes. En effet, l'unique inventaire ayant été réalisé courant du mois de mai, certaines pièces végétales, nécessaires pour distinguer les espèces de certains taxons, ne sont pas observables. Ainsi, certains taxons n'ont pu être identifiés qu'au niveau du genre.

## 2.5 - Protection des espèces

### 2.5.1 - Protection européenne

Deux directives européennes visent à protéger les espèces animales et végétales présentes en Europe. Il s'agit :

- directive 2009/147/CE du Parlement européen et du Conseil du 30 novembre 2009 concernant la conservation des oiseaux sauvages, modifiant la Directive 79/409/CEE du Conseil du 2 avril 1979 aussi appelée Directive « Oiseaux » ;
- directive 92/43/CEE du Conseil du 24 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que la faune et la flore sauvage qui les fréquentent aussi appelée Directive « Habitats ».

### 2.5.2 - Protection nationale et régionale

La protection des espèces animales et végétales sauvages présentes en France est basée sur la loi n°76-629 du 10 juillet 1976 relative à la protection de la nature. Cette loi vise à protéger l'ensemble des espèces animales et végétales présentes naturellement en France lorsqu'un intérêt scientifique particulier le nécessite ou que la préservation du patrimoine naturel le nécessite. Cette loi fut abrogée par le décret n°89-805 codifiant et modifiant les textes réglementaires concernant la protection de la nature. Elle est actuellement dans le Code de l'Environnement sous les articles L.411-1 et L.411-2. De plus, une série d'arrêtés interministériels fixe la liste des espèces ainsi protégées au niveau national, voire régional.

Flore	Flore protégée au niveau national	Arrêté du 20 janvier 1982 fixant la liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire, modifié par les Arrêtés du 31/08/1995, du 14/12/2006 et du 23/05/2013.
	Flore protégée au niveau régional	Arrêté du 17 août 1989 relatif à la liste des espèces végétales protégées en région Picardie complétant la liste nationale
Faune	Vertébrés	Arrêté du 9 juillet 1999 fixant la liste des espèces de vertébrés protégées menacées d'extinction en France et dont l'aire de répartition excède le territoire d'un département.
	Mammalofaune	Arrêté du 23 avril 2007 fixant la liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection, modifié par arrêté du 15 septembre 2012.
	Avifaune	Arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection.
	Herpétofaune	Arrêté du 8 janvier 2021 fixant les listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection
	Entomofaune	Arrêté du 23 avril 2007 fixant la liste des insectes protégés sur le territoire national et les modalités de leur protection.

## 2.6 - Méthodologie d'évaluation des enjeux écologiques

L'évaluation des enjeux écologiques tient compte des enjeux fonctionnels (zones nodales, corridors écologiques et aires de repos) et des enjeux patrimoniaux des espèces ainsi que des habitats (statut de rareté, statut de conservation, statut de protection, etc.). Ils ont par la suite été pondérés sur avis d'expert en fonction du statut local des espèces (reproduction, migration, etc.) et de leur état de conservation.

Le critère rencontré le plus élevé a ainsi été retenu pour déterminer l'enjeu théorique de la zone considérée. Par la suite, cet enjeu théorique a été pondéré en fonction de l'état de conservation du milieu. Ainsi, le niveau d'enjeu a pu être :

- abaissé si une espèce à fort enjeu a été observée dans un habitat en mauvais état de conservation peu propice à cette espèce ou si l'espèce utilise le milieu uniquement pour le repos ou l'alimentation ;
- élevé si une espèce à enjeu modéré a été observée dans un habitat en très bon état de conservation propice à cette espèce.

La grille de détermination des enjeux est présentée ci-dessous.

**TABLEAU 2 : GRILLE DE DETERMINATION DES ENJEUX**

<b>Enjeu majeur</b>	<b>Enjeu patrimonial</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Habitats d'intérêt communautaire prioritaire ;</li> <li>Espèces végétales et animales d'intérêt communautaire (annexe II de la DH ou annexe 1 de la DO) et menacées au niveau national ou régional (CR, EN, VU) ;</li> <li>Espèces animales protégées et très rares ou en danger critique d'extinction au niveau national ou régional (CR)</li> <li>Espèces végétales extrêmement rares, très rare au niveau régional et en danger critique d'extinction</li> </ul>
	<b>Enjeu fonctionnel</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Corridors écologiques majeurs fonctionnels ;</li> <li>Aire de repos et/ou de reproduction pour des espèces à enjeu patrimonial majeur</li> </ul>
<b>Enjeu fort</b>	<b>Enjeu patrimonial</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Habitats d'intérêt communautaire non prioritaire ou Zone humide fonctionnelle ;</li> <li>Espèces végétales et animales d'intérêt communautaire (annexe IV de la DH) et menacées au niveau national ou régional (CR, EN, VU) ;</li> <li>Espèces végétales et animales d'intérêt communautaire (annexe II de la DH ou annexe 1 de la DO) et non menacées au niveau national et régional (NT, LC) ;</li> <li>Espèces végétales ou animales protégées/non protégées, très rares et en danger au niveau national ou régional (EN)</li> </ul>
	<b>Enjeu fonctionnel</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Zones nodales majeures, ensemble écologique non fragmenté (boisements, bocage avec une forte présence de haies).</li> <li>Aire de repos et/ou de reproduction pour des espèces à enjeu patrimonial fort ou Aire de transit d'intérêt pour des espèces à enjeu patrimonial majeur</li> </ul>
<b>Enjeu assez fort</b>	<b>Enjeu patrimonial</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Espèces végétales ou animales protégées/non protégées, rares/assez rares et/ou menacées au niveau régional ou national (VU)</li> <li>Espèces végétales et animales d'intérêt communautaire (annexe IV de la DH) et non menacées (NT, LC)</li> <li>Espèces végétales non protégées et non menacées, très rare au niveau régional.</li> </ul>
	<b>Enjeu fonctionnel</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Corridors écologiques secondaires fonctionnels (prairies bocagères de diversité moyenne...);</li> <li>Aire de repos et/ou de reproduction pour des espèces à enjeu patrimonial assez fort ou Aire de transit d'intérêt pour des espèces à enjeu patrimonial fort</li> </ul>
<b>Enjeu modéré</b>	<b>Enjeu patrimonial</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Espèces végétales ou animales déterminantes de ZNIEFF ;</li> <li>Espèces végétales ou animales protégées très communes à assez rares et non menacées ou quasi menacées (LC, NT)</li> <li>Espèces végétales non protégées, rares ou quasi menacées (NT)</li> </ul>
	<b>Enjeu fonctionnel</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Aire de repos et/ou de reproduction pour des espèces à enjeu patrimonial modéré ou Aire de transit d'intérêt pour des espèces à enjeu patrimonial assez fort</li> </ul>
<b>Enjeu faible</b>	<b>Enjeu patrimonial</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Habitats abritant des espèces végétales et animales non protégées, très communes à assez rares et non menacées ou quasi menacées (LC, NT)</li> </ul>
	<b>Enjeu fonctionnel</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Aire de repos et/ou de reproduction pour des espèces à enjeu patrimonial faible ou Aire de transit d'intérêt pour des espèces à enjeu patrimonial modéré</li> </ul>
<b>Enjeu nul</b>	<b>Enjeu patrimonial</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Espèces animales ou végétales exotiques envahissantes</li> </ul>

### 3 - TERRITOIRES A ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

Dans le cadre de ce rapport, une aire d'étude éloignée dans un tampon de 5 km à partir de l'aire d'étude du projet a été prise en compte pour le zonage des espaces naturels réglementaires et d'inventaires.

#### 3.1 - Contexte écologique

Ce chapitre présente les aires et espaces inventoriés (ZNIEFF, etc.) ou protégés (zones Natura 2000, parcs nationaux, Arrêtés Préfectoraux de Protection du Biotope, etc.) dans et à proximité (aire d'étude éloignée de 5 km) de l'aire d'étude.

##### 3.1.1 - Zone Naturelle d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF)

La notion de ZNIEFF est définie sur un plan national par la circulaire n°91-71 du 14 mai 1991. Les ZNIEFF (de dernière génération) sont des zones choisies pour l'équilibre et la richesse de leur écosystème ou pour la présence d'espèces rares et menacées. L'existence d'une ZNIEFF n'entraîne pas l'application d'une réglementation spécifique. L'objectif est la connaissance aussi exhaustive que possible de ces milieux.

Les ZNIEFF peuvent être de deux types :

- zone de type I : secteurs de superficie en général limitée, caractérisés par leur intérêt biologique remarquable ;
- zone de type II : grands ensembles naturels riches et peu modifiés, ou qui offrent des potentialités biologiques importantes.

###### 3.1.1.1 - ZNIEFF de type I :

**Deux ZNIEFF de type I sont présentes au sein de l'aire d'étude éloignée du projet :**

- 220005062 : bois et pelouses de la vallée de la somme d'or à Belloy et Lataule (315,04 ha) :

Situé à 1,8 km à l'ouest de l'aire d'étude rapprochée, le site est composé de deux ensembles de milieux peuvent être distingués dans cette zone :

- les bois développés sur des sols limoneux acides en haut de versant, ou sur des rendzines sur les affleurements de craie en contrebas, ils sont dominés par des taillis et taillis sous futaie, de chênes et de charmes notamment, avec des sous-étages plus ou moins buissonnants (noisetiers, cornouillers, frênes...).
- les pelouses et fourrés calcicoles : les versants raides des montagnes de la Somme d'or et de la Garenne portent de vastes étendues de pelouses sèches, encore peu boisées, et maintenues rases par endroits grâce aux activités des lapins. Elles étaient valorisées, autrefois, par un pâturage extensif.

En bordure des pelouses s'étendent des fourrés de recolonisation (fruticées), qui conquièrent les espaces délaissés par l'agriculture et l'élevage, ainsi que des bosquets. Ceux-ci font transition avec les cultures environnantes. Quelques plantations de pins ont été effectuées par endroits.

Ce site présente un grand intérêt, on retrouve des pelouses à orchidées. De plus les lisières et les bois calcicoles abritent de nombreuses espèces végétales et animales rares en Picardie. Les espèces les plus intéressantes du site sont principalement des orchidées comme l'Ophrys bourdon (*Ophrys fuciflora*), l'Ophrys araignée (*Ophrys sphegodes*), l'Ophrys mouche (*Ophrys insectifera*), l'Orchis singe (*Orchis simia*) ou l'Orchis militaire (*Orchis militaris*). Pour la faune plusieurs espèces rares ont été observées au niveau de la znieff comme la Bondrée apivore (*Pernis apivorus*), le Tarier des prés (*Saxicola rubetra*) ou l'Édicnème criard (*Burhinus oedecnemus*).

- 220014085 : massif de Thiescourt/Attiche et bois de Ricquebourg (5361,9 ha) :

Cette ZNIEFF est située à 3,5 km au nord-est de l'aire d'étude.

La structure géologique particulière du site a permis de diversifier les habitats :



- pelouses calcicoles (*Mesobromion erecti*), alternant avec des groupements ponctuels de l'Alyso-Sedion sur dalles et cailloutis calcaires dans les anciennes carrières ;
- ourlets calcicoles thermophiles (*Geranion sanguinei*) ;
- lisières thermophiles du Berberidion et bois thermocalcicoles du Cephalanthero-Fagion ;
- boisements de Chênes sessiles (*Quercion robori-petraeae* et *Lonicero-Carpinenion*) sur sables des versants ou sur le plateau, parfois accompagnés de Châtaigniers ;
- boisements de pente nord à Hêtres, à Frênes, à Erables et à Tilleuls (proches du *Lunario redivivae-Acerion pseudoplatani*), accompagnés, sur la corniche lutétienne, de fougeraies (*Phyllitido-Fraxinetum*) ;
- petits boisements frais ou humides, en bas de pente ou sur les affleurements ponctuels d'argiles de Laon (comprenant, notamment, l'*Equiseto telmateiae-Fraxinetum excelsioris*), parfois remplacés par des peupleraies ;
- étangs (anciens viviers médiévaux pour certains) en fond de vallée ;
- prairies maigres relictuelles sur sols siliceux, notamment en bordure des villages, pâturées et parfois fauchées.

Les forêts thermophiles, les bois de pente nord et les pelouses calcicoles sont des milieux menacés en Europe, et relèvent, à ce titre, de la directive « Habitats » de l'Union Européenne.

Cette diversité d'habitat abrite de nombreuses espèces rares tant végétales que animales. On peut citer la bondrée apivore (*Pernis apivorus*), le Pic noir (*Dryocopus martius*), le Lézard agile (*Lacerta agilis*) ou la Vipère péliade (*Vipera berus*). Les populations de Chiroptères comprennent ici des populations hibernantes parmi les plus importantes au nord de la Seine. Pour la faune on retrouve plusieurs espèces d'Orchidées, la Pyrole à feuilles rondes (*Pyrola rotundifolia*) ou la Germandrée des montagnes (*Teucrium montanum*).

**Au vu des habitats présent sur l'aire d'étude et la distance avec les différents sites, les espèces et les habitats présents sur ceux-ci ne sont pas connectés à l'aire d'étude.**

#### 3.1.1.2 - ZNIEFF de type II :

**Aucune ZNIEFF de type II est présente au sein de l'aire d'étude éloignée du projet :**

#### 3.1.2 - Zone d'Importance pour la Conservation des Oiseaux (ZICO)

**Aucune ZICO n'est présente au sein ou à proximité de l'aire d'étude du projet.**

### 3.1.3 - Site Natura 2000

Le réseau Natura 2000 est constitué de zonages issus de deux directives européennes : la directive « Habitats, Faune, Flore » et la directive « Oiseaux ».

#### 3.1.3.1 - Zones Spéciales de Conservation (ZSC)

Ce zonage constitutif du réseau Natura 2000 découle de l'application de la directive européenne 92/43/CEE, dite directive « Habitats ». Transcrite en droit français en 2001, elle porte sur la conservation d'habitats naturels et d'habitats d'espèces d'intérêt communautaire.

Deux annexes permettent de lister et fixer les règles en matière de protection des espèces d'intérêt communautaire :

- l'annexe II dresse une liste des espèces qui sont en danger d'extinction, vulnérables, rares ou endémiques. Des espèces prioritaires sont distinguées, celles-ci présentent un état de conservation préoccupant ;
- l'annexe IV fixe les mesures de protection des espèces d'intérêt communautaire. Ainsi, les États membres doivent prendre les mesures nécessaires à la protection de ces espèces en interdisant leur destruction, leur dérangement et la détérioration de leurs habitats.

Dans le but de répondre aux objectifs de la convention mondiale de la biodiversité, les Zones Spéciales de Conservation (ZSC) contribuent à la préservation d'un bon état des habitats naturels et des habitats d'espèces d'intérêt.

#### **Une ZSC est présente à proximité de l'aire d'étude du projet.**

##### ■ FR2200369 - Réseau de coteaux crayeux du bassin de l'Oise aval (Beauvaisis)

Ce zonage est situé à 2,5 km à l'ouest de l'aire d'étude.

De caractère mésotherme et xérophile et subcontinental, les phytocoenoses pelousaires, associées aux habitats des stades dynamiques qui leur succèdent (banquettes cuniculigènes à Hélianthème, ourlets, fourrés et hêtraies calcicoles sèches), constituent souvent de remarquables séries diversifiées sur le plan floristique : cortège caractéristique des pelouses du Mesobromion avec de nombreuses thermophytes subméditerranéennes, diversité orchidologique importante, 7 espèces protégées dont une de l'annexe II (*Sisymbrium supinum*), nombreuses espèces menacées. Une diversité optimale est obtenue avec la continuité de forêts neutro-acidiclines de sommet et de plateau sur argile à silex et limons.

Il convient de souligner complémentaiement l'intérêt ornithologique (rapaces nicheurs), herpétologique (importante population de vipère péliade) et la richesse entomologique de cet ensemble avec quatre espèces menacées au moins, dont une, le Damier de la Succise (*Euphydryas aurinia*) est inscrite à l'annexe II de la directive.

#### **Au vu des habitats présent sur l'aire d'étude et la distance avec les différents sites, les espèces et les habitats présents sur ceux-ci ne sont pas connectés à l'aire d'étude**

#### 3.1.3.2 - Zone de Protection Spéciale (ZPS)

Ce second type de zonage constituant le réseau Natura 2000 est issu de l'application de la directive européenne 2009/147/CE du 30/11/09, communément appelée directive « Oiseaux ». Les ZPS découlent de l'inventaire des Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux (ZICO) initié par le Ministère de l'environnement et achevé en 1992. Ces zones d'inventaire recensent les sites accueillant des biotopes et habitats d'espèces d'oiseaux menacés.

#### **Aucune ZPS n'est présente au sein ou à proximité de l'aire d'étude du projet.**

### 3.1.4 - Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (APPB)

L'APPB est un outil de protection réglementaire au niveau départemental. Il permet une protection d'une grande diversité de milieux et fixe des mesures tendant à favoriser la conservation des biotopes nécessaires à l'alimentation, à la reproduction, au repos ou à la survie d'espèces protégées.

**Aucun APPB est présent à proximité de l'aire d'étude.**

### 3.1.5 - Réserves Naturelles Régionales et Nationales

Les réserves naturelles sont historiquement les premières formes de protection réglementaire (loi sur les monuments naturels et les sites du 2 mai 1930). Ce sont des espaces protégés dans le but de conserver des milieux naturels patrimoniaux dignes d'intérêt.

Deux types de réserves sont actuellement distingués sur le territoire national :

- les réserves naturelles nationales (RNN) ;
- les réserves naturelles régionales (RNR), anciennes réserves naturelles volontaires (RNV).

La distinction de ces deux types découle de l'application de la loi du 10 juillet 1976 relative à la protection de la nature (apparition des réserves naturelles volontaires) puis du décret du 18 mai 2005 remplaçant les RNV par les RNR. L'article L.332-1 du Code de l'Environnement reprend l'ensemble de ces dispositions réglementaires applicables sur ces espaces.

**Aucune réserve naturelle nationale ou régionale n'est présente dans ou à proximité immédiate de l'aire d'étude éloignée.**

### 3.1.6 - Parcs Naturels Régionaux

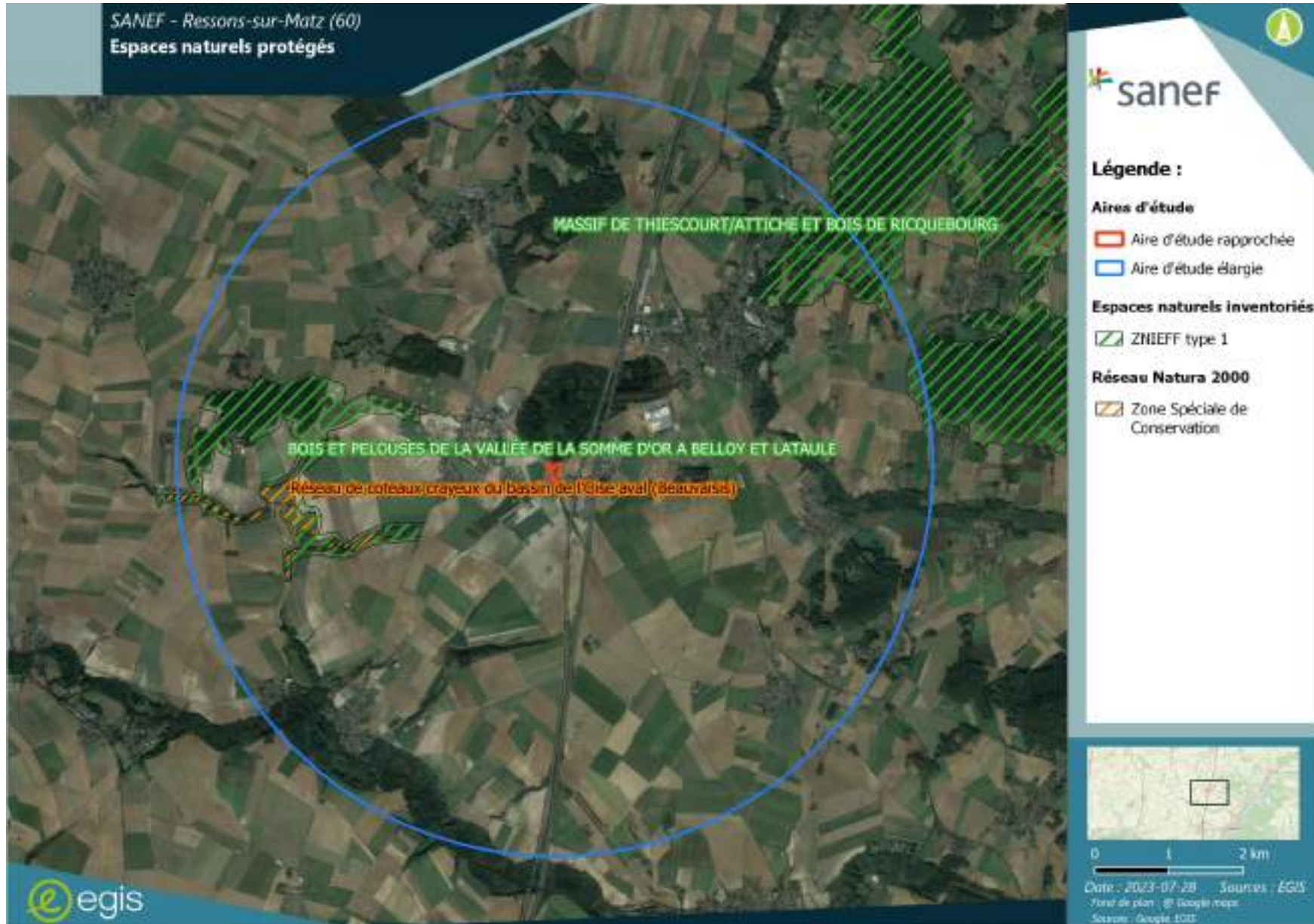
Les Parcs Naturels Régionaux ont pour vocation d'asseoir un développement économique et social du territoire, tout en préservant et valorisant le patrimoine naturel, culturel et paysager. La richesse des Parcs réside dans la transversalité dont ils font preuve, en intégrant les enjeux de biodiversité à leurs projets de développement du territoire.

**Aucun Parc Naturel Régional est présent dans ou à proximité immédiate de l'aire d'étude éloignée.**

### 3.1.7 - Espaces Naturels Sensibles (ENS)

Un espace naturel sensible (ENS), institué en France par la loi 76.1285 du 31 décembre 1976, est un espace « dont le caractère naturel est menacé et rendu vulnérable, actuellement ou potentiellement, soit en raison de la pression urbaine ou du développement des activités économiques ou de loisirs, soit en raison d'un intérêt particulier eu égard à la qualité du site ou aux caractéristiques des espèces végétales ou animales qui s'y trouvent ». Les ENS sont le cœur des politiques environnementales des conseils départementaux pour le maintien de la trame verte et bleue.

**Aucun Espace Naturel Sensible n'est présent dans ou à proximité immédiate de l'aire d'étude éloignée.**



CARTE 2 : ESPACES NATURELS

### 3.2 - Continuités écologiques

Le site se trouve à proximité d'un boisement important au nord de l'aire d'étude, qui peut être un réservoir de biodiversité pour le secteur.

L'aire d'étude se trouve également dans une trame agricole importante. Elle se trouve dans des corridors herbacés.

Néanmoins de nombreux obstacles à continuités écologiques qui sont représentés par les autoroutes et le réseaux routiers principalement.



### 3.3 - Contexte hydrographique

#### 3.3.1 - SDAGE Bassin Seine-Normandie

Le site est concerné par le SDAGE « Seine-Normandie 2022-2027 ».



**CARTE 3 : DELIMITATION DES ZONES HUMIDES DU SDAGE BASSIN SEINE-NORMANDIE**

Concernant le projet situé sur la commune de Ressons-sur-Matz (60), l'aire d'étude n'est pas intégrée dans une des zones à dominantes humides identifiées dans le cadre du SDAGE « Bassin Seine-Normandie 2022 – 2027 ».



## 4 - RESULTATS DES INVENTAIRES

### 4.1 - Habitats naturels

#### 4.1.1 - Résultat des inventaires

Au total, 7 habitats naturels ont été détectés sur le site. Aucun ne possède d'enjeu patrimonial ou se rapportant à un habitat d'intérêt communautaire. Il s'agit principalement d'habitats anthropiques.

**TABLEAU 3 : LISTE DES HABITATS DETECTES SUR LE SITE**

Habitat naturel	Code Corine	EUNIS	Humide	Surface (ha)	État de conservation	Enjeux
Alignement d'arbres	84.1	G5.1	Non	0,11	Modéré	Faible
Bosquet anthropique caducifolié	84.3	G5.2	p.	0,16	Modéré	Faible
Boisement de feuillus caducifoliés	41	G1	p.	0,03	Bon	Faible
Culture intensive	82.11	I1.1	p.	0,24	-	Nul
Friche rudérale	87.1	I1.52	p.	0,75	Modéré	Faible
Pelouse rudéralisée	87.2	E5.13	p.	0,36	Modéré	Faible
Routes et chemins	86.1	J1.1	Non	0,93	-	Nul

**Légende :** Humide : p. : pro parte

#### Alignement d'arbres (Code Corine 84.1) :

Cet habitat occupe les parties sud-ouest et nord de l'aire d'étude. Il est principalement composé d'espèces arborées d'origine horticole. Ainsi, on y retrouve essentiellement du Bouleau blanc (*Betula pubescens*). Certaines espèces indigènes s'y sont également développées spontanément au sein des strates arbustives et herbacées, telles que la Berce commune (*Heracleum sphondylium*), le Prunelier (*Prunus spinosa*), ou encore l'Hellébore fétide (*Helleborus foetidus*).

#### Bosquet anthropique caducifolié (Code Corine 84.3) :

Cet habitat est présent sur une faible superficie au nord-est de l'aire d'étude. Il est caractérisé par la présence d'espèces typiques des milieux boisés telles que l'Erable champêtre (*Acer campestre*), le Charme (*Carpinus betulus*), le Lierre grimpant (*Hedera helix*), ou encore le Lierre terrestre (*Glechoma hederacea*).

#### Boisement de feuillus caducifoliés (Code Corine 41) :

Présent également au nord-est de l'aire d'étude, cet habitat est caractérisé par la présence d'espèces des milieux boisés telles que le Chêne pédonculé (*Quercus robur*), l'Erable plane (*Acer platanoides*), l'Erable champêtre (*Acer campestre*), le Frêne élevé (*Fraxinus excelsior*), la Jacinthe des bois (*Hyacinthoides non-scripta*), l'Anémone des bois (*Anemone nemerosa*), ou encore le Gouet tacheté (*Arum maculatum*).

#### Culture intensive (Code Corine 82.11) :

Cet habitat occupe la partie ouest et nord de l'aire d'étude. Ce milieu est extrêmement perturbé par les activités agricoles et ne permettent donc pas le développement d'espèces spontanées. Aucune espèce n'y a été inventoriée.

#### Friche rudérale (Code Corine 87.1) :

Présent sur la partie centrale de l'aire d'étude, cet habitat est constitué d'espèces herbacées anthropiques. Ainsi, le milieu est occupé d'espèces telles que le Fromental élevé (*Arrhenatherum elatius*), la Grande bardane (*Arctium lappa*), l'Armoise commune (*Artemisia vulgaris*), la Vipérine commune (*Echium vulgare*), le Fumeterre officinale (*Fumaria officinalis*), le Millepertuis perforé (*Hypericum perforatum*), ou encore l'Onopordon faux-acanthe (*Onopordum acanthium*). On note également la présence de nombreuses Orchidées représentées par

l'Ophrys abeille (*Ophrys apifera*), l'Orchis bouc (*Himantoglossum hircinum*), ou encore l'Orchis pourpre (*Orchis purpurea*).

Pelouse rudéralisée (Code Corine 87.2) :

Cet habitat est principalement présent au niveau des bords de route. Ce milieu est fortement perturbé en raison d'une fauche intense de la strate herbacée. Ainsi peu d'espèces s'y développent. On y retrouve presque exclusivement des espèces ubiquistes, très tolérantes aux perturbations, telles que l'lvraie vivace (*Lolium perenne*), la Pâquerette (*Bellis perennis*), le Plantain lancéolé (*Plantago lanceolata*), le Trèfle rampant (*Trifolium repens*), ou encore la Véronique de Perse (*Veronica persica*).



**FIGURE 1 : ALIGNEMENT D'ARBRES (EGIS, 2023)**



**FIGURE 2 : CULTURE INTENSIVE (EGIS, 2023)**



**FIGURE 3 : BOSQUET ANTHROPIQUE CADUCIFOLIE (EGIS, 2023)**



**FIGURE 4 : FRICHE RUDERALE (EGIS, 2023)**



CARTE 4 : CARTE DES HABITATS NATURELS

## 4.2 - Flore remarquable et espèces exotiques envahissantes

### 4.2.1 - Bibliographie

L'analyse bibliographique s'est appuyée sur les bases de données naturalistes en ligne et notamment :

- Digitale2 (CBNBI) ;
- OpenObs (INPN).

Les données disponibles sont uniquement à l'échelle communale. Aussi, au regard du nombre important de données en ligne, seules celles récentes (inférieures à 10 ans), ciblées sur les espèces patrimoniales et protégées sont présentées dans le tableau suivant.

**TABLEAU 4 : ESPECES PATRIMONIALES CITEES DANS LA BIBLIOGRAPHIE**

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Rareté	Liste rouge		Statut	ZNIEFF	Source
			Nationale	Régionale			
<i>Asparagus officinalis</i>	Asperge officinale	AC	LC	CR	-	-	CBNBI (2015)
<i>Buxus sempervirens</i>	Buis commun	R	LC	DD	-	Oui	INPN (2018)
<i>Calendula officinalis</i>	Souci officinal	R	NA	NA	-	-	INPN (2020)
<i>Cephalanthera damasonium</i>	Céphalanthère à grandes fleurs	PC	LC	LC	-	Oui	CBNBI (2015)
<i>Claytonia perfoliata</i>	Claytonie perfoliée	R	NA	NA	-	-	INPN (2020)
<i>Cynoglossum germanicum</i>	Cynoglosse d'Allemagne	R	LC	LC	-	Oui	CBNBI (2020)
<i>Epipactis atrorubens</i>	Épipactis rouge sombre	PC	LC	LC	-	Oui	CBNBI (2015)
<i>Hemerocallis fulva</i>	Hémérocalle fauve	RR	NA	NA	-	-	INPN (2018)
<i>Iris foetidissima</i>	Iris fétide	AR	LC	LC	-	Oui	INPN (2020)
<i>Jacobaea maritima</i>	Séneçon Cinéraire	RR	LC	NA	-	-	INPN (2018)
<i>Lavandula angustifolia</i>	Lavande officinale	E	LC	NA	-	-	INPN (2019)
<i>Neottia nidus-avis</i>	Néottie nid d'oiseau	PC	LC	LC	-	Oui	CBNBI (2015)
<i>Nigella damascena</i>	Nigelle de Damas	RR	LC	NA	-	-	INPN (2020)
<i>Paulownia tomentosa</i>	Paulownia	RR	NA	NA	-	-	INPN (2019)
<i>Populus nigra</i>	Peuplier commun noir	AR	LC	DD	-	Oui	INPN (2019)



Nom scientifique	Nom vernaculaire	Rareté	Liste rouge		Statut	ZNIEFF	Source
			Nationale	Régionale			
<i>Prunus cerasifera</i>	Prunier myrobolan	E	NA	NA	-	-	INPN (2019)
<i>Pyracantha coccinea</i>	Buisson ardent	RR	DD	NA	-	-	INPN (2019)
<i>Teucrium montanum</i>	Germandrée des montagnes	AR	LC	LC	-	Oui	CBNBI (2015)
<i>Torilis nodosa</i>	Torilis à fleurs glomérulées	R	LC	LC	-	Oui	INPN (2021)
<i>Trifolium incarnatum</i>	Trèfle incarnat	RR	LC	NA	-	-	INPN (2018)
<i>Tulipa sylvestris subsp. sylvestris</i>	Tulipe sauvage	E	LC	VU	PN	Oui	CBNBI (2017)
<i>Vicia faba</i>	Vesce Fève	RR	NA	NA	-	-	INPN (2019)

**Légende : Liste Rouge :** DD : Données insuffisantes ; NA : Non applicable ; LC : Préoccupation mineure ; VU : Vulnérable ; CR : En danger critique d'extinction ;

**Rareté :** AC : Assez commun ; PC : Peu commun ; AR : Assez rare ; R : Rare ; RR : Très rare ; E : Exceptionnel.

Les espèces présentées ci-dessus n'ayant pas été observées sont considérées comme absentes de l'aire d'étude.

#### 4.2.2 - Résultat des inventaires

Au total, 93 espèces de flore ont été observées. Parmi celles-ci, deux espèces, l'Hellébore fétide (*Helleborus foetidus*), et l'Onopordon faux-acanthe (*Onopordum acanthium*), sont considérées comme patrimoniales en raison de leur inscription dans la liste des espèces déterminantes de ZNIEFF dans les Hauts-de-France. La liste complète des espèces est disponible en Annexe I.

**TABLEAU 5 : ESPECES PATRIMONIALES RECENSEES SUR LE SITE**

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Rareté	Liste rouge		Statut	ZNIEFF	Enjeu
			Nationale	Régionale			
<i>Helleborus foetidus</i>	Hellébore fétide	AR	LC	LC	-	Oui	Modéré
<i>Onopordum acanthium</i>	Onopordon faux-acanthe	PC	LC	LC	-	Oui	Modéré

**Légende : Liste Rouge :** LC : Préoccupation mineure ;

**Rareté :** PC : Peu commun ; AR : Assez rare

Par ailleurs, cinq espèces sont considérées comme « espèce exotique envahissante » dans les Hauts-de-France par le Conservatoire Botanique National de Bailleul (CBNBI). Ces espèces représentent un enjeu nul d'un point de vue de la biodiversité, mais représentent un enjeu fort en termes de gestion dans le cadre du projet.

**TABLEAU 6 : LISTE DES ESPECES EXOTIQUES ENVAHISSANTES OBSERVEES**

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Rareté	Liste rouge		Enjeux de gestion
			Nationale	Régionale	
<i>Acer negundo</i>	Érable negundo	R	NA	NA	Fort
<i>Erigeron sp.</i>	Vergerette indéterminée	-	NA	NA	Modéré
<i>Reynoutria japonica</i>	Renouée du Japon	CC	NA	NA	Très fort
<i>Robinia pseudoacacia</i>	Robinier faux-acacia	C	NA	NA	Fort
<i>Senecio inaequidens</i>	Séneçon du Cap	AC	NA	NA	Modéré

**Légende : Rareté** : CC : Très commun ; C : Commun, AC : Assez commun ; R. : Rare

**Liste Rouge** : NA : Non applicable.





CARTE 5 : LOCALISATION DE LA FLORE PATRIMONIALE



**CARTE 6 : LOCALISATION DES ESPECES EXOTIQUES ENVAHISSANTES**

## 4.3 - Faune

### 4.3.1 - Avifaune

#### 4.3.1.1 - Analyse bibliographique

Au total, 60 espèces d'oiseaux sont citées dans la bibliographie sur les communes alentours.

Les espèces patrimoniales sont présentées dans le tableau ci-dessous.

**TABEAU 7 : AVIFAUNE CITEE DANS LA BIBLIOGRAPHIE**

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Directive Oiseaux	Protection nationale	LRN	LRR	Znieff	Rareté	Enjeux
Bouvreuil pivoine	<i>Pyrrhula pyrrhula</i>	-	Totale (Art. 3)	VU	LC	X	C	Assez fort
Bruant des roseaux	<i>Emberiza schoeniclus</i>	-	Totale (Art. 3)	EN	LC	X	AC	Fort
Bruant jaune	<i>Emberiza citrinella</i>	-	Totale (Art. 3)	VU	LC	X	TC	Assez fort
Bruant zizi	<i>Emberiza cirius</i>	-	Totale (Art. 3)	LC	VU	X	AR	Assez fort
Busard des roseaux	<i>Circus aeruginosus</i>	I	Totale (Art. 3)	NT	VU	X	AR	Majeur
Busard Saint-Martin	<i>Circus cyaneus</i>	I	Totale (Art. 3)	LC	NT	X	PC	Fort
Chardonneret élégant	<i>Carduelis carduelis</i>	-	Totale (Art. 3)	VU	LC	X	TC	Assez fort
Goéland brun	<i>Larus fuscus</i>	-	Totale (Art. 3)	LC	VU	X	TR	Assez fort
Grande Aigrette	<i>Ardea alba</i>	I	Totale (Art. 3)	NT	NE			Fort
Linotte mélodieuse	<i>Linaria cannabina</i>	-	Totale (Art. 3)	VU	LC		TC	Assez fort
Pic mar	<i>Dendrocopos medius</i>	I	Totale (Art. 3)	LC	LC	X	PC	Fort
Pipit farlouse	<i>Anthus pratensis</i>	-	Totale (Art. 3)	VU	LC	X	C	Assez fort
Serin cini	<i>Serinus serinus</i>	-	Totale (Art. 3)	VU	LC	X	C	Assez fort
Sizerin flammé	<i>Acanthis flammea</i>	-		VU	NE			Assez fort
Tourterelle des bois	<i>Streptopelia turtur</i>	-		VU	LC	X	TC	Assez fort
Verdier d'Europe	<i>Chloris chloris</i>	-	Totale (Art. 3)	VU	LC	X	TC	Assez fort

**Légende :**

LRN : Liste rouge nationale, LRR : Liste rouge régionale

LC : Préoccupation mineure, NT : Quasi menacée, VU : Vulnérable, EN : En danger

Rareté régionale nicheurs :

TC : Très commun, C : Commun, PC : Peu commun, R : Rare, TR : Très rare

#### 4.3.1.2 - Résultats des inventaires

Au total, 21 espèces d'oiseaux ont été recensées sur l'aire d'étude durant la prospection réalisée en 2023. Parmi elles :

- aucune espèce inscrite à l'annexe I de la directive « Oiseaux » ;
- **16 espèces protégées au niveau national** : Accenteur mouchet, Bergeronnette grise, Buse variable, Coucou gris, Fauvette à tête noire, Fauvette des jardins, Grand Cormoran, Grimpereau des jardins, Hypolaïs polyglotte, Mésange charbonnière, Pinson des arbres, Pouillot véloce, Rossignol philomèle, Rougegorge familier, Sittelle torchepot, Troglodyte mignon ;
- liste rouge nationale des oiseaux nicheurs :
- deux espèces classées « Quasi-menacée » : Alouette des champs et Fauvette des jardins ;
- aucune espèce déterminante de ZNIEFF.



**TABLEAU 8 : AVIFAUNE RECENSEE SUR L'AIRE D'ETUDE**

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Directive Oiseaux	Protection nationale	LRN	LRR	Znieff	Rareté	Statut local	Enjeu	Enjeu local	Commentaires
Accenteur mouchet	<i>Prunella modularis</i>	-	Totale (Art. 3)	LC	LC		TC	Nicheur certain	Modéré	Modéré	
Alouette des champs	<i>Alauda arvensis</i>	-		NT	LC	X	TC	Nicheur probable	Modéré	Modéré	
Bergeronnette grise	<i>Motacilla alba</i>	-	Totale (Art. 3)	LC	LC		TC	Non nicheur	Modéré	Faible	
Buse variable	<i>Buteo buteo</i>	-	Totale (Art. 3)	LC	LC		C	Non nicheur	Modéré	Faible	
Corneille noire	<i>Corvus corone</i>	-		LC	LC		TC	Non nicheur	Faible	Modéré	
Coucou gris	<i>Cuculus canorus</i>	-	Totale (Art. 3)	LC	LC		TC	Non nicheur	Modéré	Faible	
Fauvette à tête noire	<i>Sylvia atricapilla</i>	-	Totale (Art. 3)	LC	LC		TC	Nicheur certain	Modéré	Modéré	
Fauvette des jardins	<i>Sylvia borin</i>	-	Totale (Art. 3)	NT	LC		TC	Nicheur probable	Modéré	Modéré	
Grand Cormoran	<i>Phalacrocorax carbo</i>	-	Totale (Art. 3)	LC	NA	X	E	Non nicheur	Modéré	Faible	Individus observé en vol
Grimpereau des jardins	<i>Certhia brachydactyla</i>	-	Totale (Art. 3)	LC	LC		C	Nicheur possible	Modéré	Modéré	
Hypolaïs polyglotte	<i>Hippolais polyglotta</i>	-	Totale (Art. 3)	LC	LC		TC	Nicheur certain	Modéré	Modéré	
Merle noir	<i>Turdus merula</i>	-		LC	LC		TC	Nicheur certain	Faible	Faible	
Mésange charbonnière	<i>Parus major</i>	-	Totale (Art. 3)	LC	LC		TC	Nicheur certain	Modéré	Modéré	
Pie bavarde	<i>Pica pica</i>	-		LC	LC		C	Nicheur certain	Faible	Faible	
Pigeon ramier	<i>Columba palumbus</i>	-		LC	LC		TC	Nicheur certain	Faible	Faible	
Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i>	-	Totale (Art. 3)	LC	LC		TC	Nicheur certain	Modéré	Modéré	
Pouillot véloce	<i>Phylloscopus collybita</i>	-	Totale (Art. 3)	LC	NA		TC	Nicheur certain	Modéré	Modéré	
Rossignol philomèle	<i>Luscinia megarhynchos</i>	-	Totale (Art. 3)	LC	LC		TC	Nicheur certain	Modéré	Modéré	
Rougegorge familier	<i>Erithacus rubecula</i>	-	Totale (Art. 3)	LC	LC		TC	Nicheur certain	Modéré	Modéré	
Sittelle torchepot	<i>Sitta europaea</i>	-	Totale (Art. 3)	LC	LC		C	Nicheur probable	Modéré	Modéré	
Troglodyte mignon	<i>Troglodytes troglodytes</i>	-	Totale (Art. 3)	LC	LC		TC	Nicheur certain	Modéré	Modéré	

**Légende :**

LRN : Liste rouge nationale ; LRR : Liste rouge régionale

LC : Préoccupation mineure ; NT : Quasi menacée ; VU : Vulnérable

Rareté régionale nicheurs :

C : Commun, TC : Très Commun



CARTE 7 : AVIFAUNE PROTEGEE ET/OU PATRIMONIALE RECENSEE SUR LE SITE

#### 4.3.1.3 - Habitats d'espèces et fonctionnalité de l'aire d'étude

Ainsi, 16 espèces protégées ont été identifiées sur l'aire d'étude. Ces espèces sont communes. On retrouve différents cortèges :

- **le cortège des milieux semi-ouvert et boisés** : Accenteur mouchet, Buse variable, Coucou gris, Fauvette à tête noire, Fauvette des jardins, Grimpereau des jardins, Hypolaïs polyglotte, Mésange charbonnière, Pinson des arbres, Pouillot véloce, Rossignol philomèle, Rougegorge familier, Sittelle torchepot, Troglodyte mignon ;
- **le cortège des milieux anthropiques** : Bergeronnette grise ;
- **le cortège des milieux aquatiques** : Grand cormoran.

Les espèces du premier cortège occupent l'ensemble des milieux arborés et arbustifs de l'aire d'étude rapprochée. On y retrouve en effet plusieurs massif arbustifs composés essentiellement de prunellier. Ils sont plutôt favorable à la nidification des espèces observées, inféodées à la strate arbustive (Accenteur mouchet, Fauvette à tête noire, etc.). Quant aux autres inféodées à la strate plus arborée (Grimpereau des jardins, etc.), on retrouve au nord de l'aire d'étude un boisement dense favorables à ces espèces.

Concernant le cortège des milieux anthropiques, aucune espèce en nidification n'a été observée sur l'aire d'étude. La Bergeronnette grise a été observée en transit et en alimentation au niveau de l'aire d'étude. Elle niche le plus souvent dans les cavités et les anfractuosités des bâtiments, or aucun bâtiment été présents sur l'aire d'étude. Par conséquent, l'aire d'étude rapprochée est principalement utilisé pour la nidification de cette espèce.

Enfin, le Grand cormoran, inféodée aux milieux aquatiques, a été observée en vol au-dessus de l'aire d'étude. Cette dernière ne propose pas de milieux favorables à la nidification de l'espèce qui se retrouve le plus souvent au niveau des falaises et côtes rocheuses.

#### 4.3.1.4 - Espèces potentiellement présentes au sein de l'aire d'étude

Parmi les espèces citées dans la bibliographie, plusieurs présentent une probabilité assez élevée de se retrouver sur le site. Parmi elles, on peut notamment citer **le Bruant jaune, le Chardonneret élégant, la Linotte mélodieuse** ou **le Verdier d'Europe** qui présente un enjeu assez fort.

Toutes les espèces potentielles sont des espèces inféodées aux milieux semi-ouverts ou boisés. Les arbustes de prunellier sont susceptible d'accueillir des espèces comme la **Fauvette grisette, le Chardonneret élégant** ou **la Linotte mélodieuse**. la proximité avec des milieux agricole rend l'aire d'étude favorable avec le **Bruant jaune** et le **Bruant proyer**.

La zone boisée elle présente un intérêt plus limité pour l'avifaune, en effet le boisement est plutôt monospécifique et semble néanmoins favorable au **Pic épeiche** ou le **Verdier d'Europe**.

**TABLEAU 9 : AVIFAUNE POTENTIELLEMENT PRESENTE SUR L'AIRES D'ETUDE RAPPROCHEE**

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Directive Oiseaux	Protection nationale	LRN	LRR	Znieff	Rareté	Enjeux
Bruant jaune	<i>Emberiza citrinella</i>	-	Totale (Art. 3)	VU	LC	X	TC	Assez fort
Bruant proyer	<i>Emberiza calandra</i>	-	Totale (Art. 3)	LC	LC		C	Modéré
Chardonneret élégant	<i>Carduelis carduelis</i>	-	Totale (Art. 3)	VU	LC	X	TC	Assez fort
Fauvette grisette	<i>Sylvia communis</i>	-	Totale (Art. 3)	LC	LC		TC	Modéré
Linotte mélodieuse	<i>Linaria cannabina</i>	-	Totale (Art. 3)	VU	LC		TC	Assez fort
Pic épeiche	<i>Dendrocopos major</i>	-	Totale (Art. 3)	LC	LC		TC	Modéré
Tarier pâtre	<i>Saxicola rubicola</i>	-	Totale (Art. 3)	NT	NT		C	Modéré
Verdier d'Europe	<i>Chloris chloris</i>	-	Totale (Art. 3)	VU	LC	X	TC	Assez fort

Légende :



LRN : Liste rouge nationale ; LRR : Liste rouge régionale  
LC : Préoccupation mineure ; NT : Quasi menacée ; VU : Vulnérable  
Rareté régionale nicheurs :  
C : Commun, TC : Très Commun

#### 4.3.1.5 - Enjeux concernant l'avifaune

Avec les espèces observées, ainsi que les espèces potentiellement présentes, l'aire d'étude présente globalement un enjeu **assez fort** pour l'avifaune. Principalement localisé au niveau de la zone arbustive de Prunelliers. La partie boisée et les milieux ouverts présentent un enjeu plutôt **modéré** car ils sont principalement concernés pour l'alimentation ou la nidification d'espèces communes.

Compte-tenu des espèces observées et des espèces potentiellement présentes, citées en bibliographie, les enjeux peuvent être estimés comme suit :

- **enjeu assez fort** : secteur arbustif ;
- **enjeu modéré** : secteurs arborés ;
- **enjeu faible** : routes.

## 4.3.2 - Mammifères terrestres

### 4.3.2.1 - Analyse bibliographique

Au total, quatre espèces de mammifères sont citées dans la bibliographie sur les communes alentours.

**TABLEAU 7 : MAMMIFERES PATRIMONIAUX, HORS CHIROPTERES, CITES DANS LA BIBLIOGRAPHIE**

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Directive Habitats	Protection nationale	LRN	LRR	Znieff	Enjeux
Ecureuil roux	<i>Sciurus vulgaris</i>	-	Totale (Art. 2)	LC	LC		Modéré
Hérisson d'Europe	<i>Erinaceus europaeus</i>	-	Totale (Art. 2)	LC	NE		Modéré
Blaireau européen, Blaireau	<i>Meles meles</i>	-		LC	LC		Faible
Lapin de garenne	<i>Oryctolagus cuniculus</i>	-		NT	LC		Faible

**Légende :**

LRN : Liste rouge nationale ; LRR Liste rouge régionale

LC : Préoccupation mineure ; NT : quasi menacé

### 4.3.2.2 - Résultats des inventaires

Un mammifère a été observé lors des prospections de terrains en 2023. Il s'agit du Lapin de Garenne.

### 4.3.2.3 - Habitats d'espèces et fonctionnalité de l'aire d'étude

L'aire d'étude est composée de milieux arbustifs et de milieux boisés entourés de parcelles agricoles. Cependant, l'ensemble des milieux peut permettre l'accueil d'espèces. Néanmoins au vu de l'activité anthropiques aux alentours (Autoroute, agricole, ...) l'intérêt du site est fortement diminuer

### 4.3.2.4 - Espèces potentiellement présentes au sein de l'aire d'étude

Les milieux de l'aire d'étude sont tout à fait favorables à la présence du **Hérisson d'Europe**. Cette espèce est plutôt ubiquiste et fréquente donc des habitats très variés. Elle peut utiliser les milieux semi-ouverts pour la création de gîtes et les milieux ouverts pour le transit et la chasse.

Les milieux arborés du site sont également favorables à la présence de l'**Écureuil roux**.

### 4.3.2.5 - Enjeux concernant les mammifères terrestres

Le site présente des enjeux estimés à **modérés** de par la présence potentielle de l'Écureuil roux et du Hérisson d'Europe sur le site. Ces espèces restent néanmoins communes et non menacées.

### 4.3.3 - Chiroptères

#### 4.3.3.1 - Analyse bibliographique

Aucune espèce de chiroptères n'est citée dans la bibliographie sur les commune alentours.

#### 4.3.3.2 - Résultats des inventaires

Aucune espèce de chiroptères n'a été contactée dans l'aire d'étude ou à proximité au cours de la prospection de terrain réalisée en 2023. Pour rappel, aucune prospection nocturne n'a été réalisée dans le cadre du présent prédiagnostic.

#### 4.3.3.3 - Habitats d'espèces et fonctionnalité de l'aire d'étude

Aucune zone favorable pour la création de gîte n'a été identifiée au niveau de l'aire d'étude. En effet les arbres identifiés ne présentent aucune cavité favorable aux chiroptères.

Les milieux semi-ouverts du site sont des zones de chasse et de transit favorables aux chiroptères.

#### 4.3.3.4 - Espèces potentiellement présentes au sein de l'aire d'étude

Aucune espèce n'est citée en bibliographie sur la commune d'étude. Il est donc difficile d'estimer les espèces potentiellement présentes.

#### 4.3.3.5 - Enjeux concernant les chiroptères

Il est difficile d'évaluer les enjeux concernant les chiroptères compte-tenu de l'absence d'observations d'espèces en bibliographie. Néanmoins, compte-tenu du fait que l'aire d'étude présente uniquement des sites de chasse. Les enjeux potentiels sont évalués comme **modérés à faibles**.

## 4.3.4 - Reptiles

### 4.3.4.1 - Analyse bibliographique

Une espèce est citée en bibliographie sur les commune alentours. Il s'agit de l'Orvet fragile.

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Directive Habitats	Protection nationale	LRN	LRR	Znieff	Enjeux
Orvet fragile	<i>Anguis fragilis</i>	-	Totale (Art. 3)	LC	LC	-	Modéré

Légende :

LRN : Liste rouge nationale ; LRR Liste rouge régionale

LC : Préoccupation mineure ;

### 4.3.4.2 - Résultats des inventaires

Aucune espèce de reptiles n'a été contactée dans l'aire d'étude ou à proximité au cours de la prospection de terrain réalisée en 2023.

### 4.3.4.3 - Habitats d'espèces et fonctionnalité de l'aire d'étude

L'aire d'étude est composée d'une faible diversité d'habitats, avec une zone arborée et arbustive.

Tous ces milieux offrent cependant des zones favorables aux reptiles qui ont principalement besoin de zones de chasse, souvent en milieux ouverts. Le site présente également de nombreux gîtes au sol qui peuvent servir aux reptiles pour se cacher ou encore se reposer. Les milieux ouverts peuvent également être utilisés comme zone de thermorégulation. Les zones plus arbustives permettent d'offrir des refuges à proximité directe des zones de chasse.

### 4.3.4.4 - Espèces potentiellement présentes au sein de l'aire d'étude

Le site peut potentiellement accueillir l'**Orvet fragile**, une espèce fousseuse qui se développe généralement dans les substrats meubles riches en matière organique. On retrouve des sols assez meubles dans la zone arborée se trouvant sur le site. Cet habitat est propice au développement de l'Orvet. Sa présence est donc probable.

### 4.3.4.5 - Enjeux concernant les reptiles

Le site présente un enjeu **modéré** de par la forte probabilité de présence de l'Orvet fragile. En effet, c'est une espèce protégée qui présente un enjeu réglementaire. Néanmoins, elle est commune et non menacée.

## 4.3.5 - Amphibiens

### 4.3.5.1 - Analyse bibliographique

Une espèce d'amphibiens est citée dans la bibliographie sur les communes. Il s'agit du Triton palmé.

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Directive Habitats	Protection nationale	LRN	LRR	Znieff	Enjeux
Triton palmé	<i>Lissotriton helveticus</i>	-	Partielle (Art. 3)	LC			Modéré

Légende :

LRN : Liste rouge nationale ; LRR Liste rouge régionale

LC : Préoccupation mineure ;

### 4.3.5.2 - Résultats des inventaires

Aucune espèce d'amphibiens n'a été contactée dans l'aire d'étude ou à proximité immédiate au cours de la prospection de terrain réalisée au mois de mai 2022.

### 4.3.5.3 - Habitats d'espèces et fonctionnalité de l'aire d'étude

Le site ne présente qu'un faible intérêt pour les amphibiens. En effet, on ne retrouve qu'un seul habitat d'intérêt sur le site : les zones boisées, potentiel secteur d'hivernage et de repos. Cependant, du fait de l'absence de milieu aquatique sur l'aire d'étude ou à proximité directe, il est peu probable que des amphibiens soient présents sur le site.

### 4.3.5.4 - Espèces potentiellement présentes au sein de l'aire d'étude

Au vu de l'absence de zone humide ou de milieu aquatique permanent sur et à proximité du site, le site n'est pas considéré comme propice à la reproduction des amphibiens et donc, favorable à leur présence.

Aucune espèce n'est considérée comme potentiellement présente.

### 4.3.5.5 - Enjeux concernant les amphibiens

Le site présente un enjeu **faible** pour ce groupe. En effet, il n'y a aucun site favorable à la reproduction des amphibiens.

## 4.3.6 - Insectes

### 4.3.6.1 - Analyse bibliographique

13 espèces d'insectes sont citées dans la bibliographie communale. Aucune espèce protégée et/ou patrimoniale n'y est citée.

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Directive Habitats	Protection nationale	LRN	LRR	Znieff	rareté	Enjeux	Groupe
Azuré de la Bugrane	<i>Polyommatus icarus</i>	-		LC	LC			Faible	Lépidoptère
Céphale	<i>Coenonympha arcania</i>	-		LC	LC			Faible	Lépidoptère
Collier-de-corail	<i>Aricia agestis</i>	-		LC	LC			Faible	Lépidoptère
Fadet commun	<i>Coenonympha pamphilus</i>	-		LC	LC			Faible	Lépidoptère
Piéride du Chou	<i>Pieris brassicae</i>	-		LC	LC			Faible	Lépidoptère
Piéride du Navet	<i>Pieris napi</i>	-		LC	LC			Faible	Lépidoptère
Vulcain	<i>Vanessa atalanta</i>	-		LC	LC			Faible	Lépidoptère
Aesche bleue	<i>Aeshna cyanea</i>	-		LC	LC			Faible	Odonate
Libellule déprimée	<i>Libellula depressa</i>	-		LC	LC			Faible	Odonate
Criquet duettiste	<i>Gomphocerippus brunneus</i>	-		LC	LC			Faible	Orthoptère
Criquet mélodieux	<i>Gomphocerippus biguttulus</i>	-		NE	LC			Faible	Orthoptère
Criquet verte-échine	<i>Chorthippus dorsatus</i>	-		NE	LC			Faible	Orthoptère
Grande Sauterelle verte	<i>Tettigonia viridissima</i>	-		NE	LC			Faible	Orthoptère

### 4.3.6.2 - Résultats des inventaires

Aucun insecte a été identifié sur l'aire d'étude. Le passage a été effectué en dehors des périodes d'activité principale des insectes.

### 4.3.6.3 - Habitats d'espèces et fonctionnalité de l'aire d'étude

Le site est composé d'une faible diversité d'habitats, avec des secteurs arbustifs, des secteurs arborés et des milieux ouverts. Ces typologies de milieux ne sont pas particulièrement favorables aux insectes, hormis pour des espèces non patrimoniales.

Les milieux prairiaux du site sont favorables à des espèces communes et ubiquistes de lépidoptères rhopalocères ou d'orthoptères.

Ne présentant aucun plan d'eau, l'aire d'étude n'est pas favorable aux odonates.

### 4.3.6.4 - Espèces potentiellement présentes au sein de l'aire d'étude

Compte-tenu des données bibliographiques et des habitats recensés, aucune espèce patrimoniale ou protégée d'insectes n'est considérée comme présente sur l'aire d'étude.

### 4.3.6.5 - Enjeux concernant les insectes

Le site présente un enjeu **faible** pour les insectes. Les milieux prairiaux sont susceptibles d'accueillir des espèces communes, ubiquistes et non menacées.



## 5 - SYNTHÈSE DES ENJEUX

### 5.1 - Hiérarchisation des enjeux par « groupe » ou élément favorable à la biodiversité

TABLEAU 8 : SYNTHÈSE DES ENJEUX SUR L'AIRE D'ÉTUDE

Groupe	Enjeu	Justification
Milieux naturels protégés (Natura 2000, APPB)	Faible	Aucun espace naturel protégé au sein de l'aire d'étude rapprochée
Continuités écologiques	Faible	Aucune continuité écologique régionale au sein de l'aire d'étude rapprochée  Au niveau local, l'aire d'étude ne participe pas spécifiquement à des continuités écologiques. Le site est enclavé au milieu e parcelle agricole. la petite partie boisée participant néanmoins à la trame boisée locale.
Habitats naturels	Faible	Aucun habitat patrimonial et/ou protégé
Flore patrimoniale et/ou protégée	Modéré	Présence de deux espèces patrimoniales mais aucune protégée
Flore exotique envahissante	Nul	5 espèces présentes. Mesures de gestion à envisager
Oiseaux	Modéré	21 espèces identifiées dont 16 protégées au niveau national  Présence potentielle d'espèces communes et non menacées
	Assez fort	Présence potentielle d'espèces à enjeux dans les milieux arbustif de l'aire d'étude
Mammifères terrestres	Modéré	Deux espèces potentiellement présentes au niveau de l'aire d'étude : l'Écureuil roux et le Hérisson d'Europe
Chiroptères	Modéré à faible	Zones de chasse
Amphibiens	Faible	Aucune espèce observée  Faibles potentialités d'accueil
Reptiles	Modéré	Une espèce protégée potentiellement présentes : l'Orvet fragile
Insectes	Faible	Potentialités limitées à des espèces communes et ubiquistes

## 5.2 - Habitats naturels, faune et flore : enjeux spécifiques

TABLEAU 9 : ENJEUX SPECIFIQUES

<b>Enjeu majeur</b>	-
<b>Enjeu fort</b>	-
<b>Enjeu assez fort</b>	<b><i>Bruant jaune, Chardonneret élégant, Linotte mélodieuse, Verdier d'Europe</i></b>
<b>Enjeu modéré</b>	<b>Toutes les espèces d'oiseaux protégées non menacées recensées et <i>potentielles</i></b> <b><i>Écureuil roux, Hérisson d'Europe</i></b> <b><i>Orvet fragile</i></b> Hellébore fétide, Onopordon faux-acanthe
<b>Enjeu faible</b>	Toutes les autres espèces floristiques hors Espèces Exotiques Envahissantes Oiseaux communs non protégés Insectes non patrimoniaux

Légende : **Espèces protégées** / *Espèces potentielles*

### 5.3 - Sensibilités

Dans le cadre des prospections réalisées, divers points ont été soulignés :

- Flore : **enjeu modéré** avec deux espèces patrimoniales identifiées et aucune espèce protégée recensée, 5 espèces exotiques envahissantes sont présentes ;

Deux espèces patrimoniales sont présentes au sein du site en raison de leur inscription sur la liste des espèces déterminantes de ZNIEFF. De plus, le site présente un intérêt écologique relativement important pour le développement d'espèces d'orchidées, en témoigne la présence de nombreuses orchidées non patrimoniales.

- Avifaune : **enjeu modéré à assez fort** pour l'avifaune ;

Le site présente quelques habitats intéressants notamment au niveau des zones arbustives de prunelliers qui peut potentiellement abriter des espèces à enjeux.

- Chiroptères : **enjeu modéré à faible** avec aucune espèce observée, les habitats du site sont cependant favorables à des espèces anthropophiles ;

L'aire d'étude ne présente aucun gîte. Elle peut principalement être utilisée pour la chasse ou le transit.

- Mammifères terrestres : **enjeu modéré** pour les mammifères bien qu'aucune espèce n'ait été observée car les habitats peuvent être utilisés par l'Écureuil roux ou le Hérisson d'Europe ;

Le boisement est propice pour l'Écureuil roux. La majorité des zones du site peut être fréquentée par le Hérisson d'Europe, mais les enjeux sont principalement ciblés au niveau des zones arbustives et prairiales.

- Reptile : **enjeu modéré** avec une espèce potentielle : l'Orvet fragile ;

L'Orvet fragile peut être présent sur l'aire d'étude. Il s'agit toutefois d'espèces communes présentant un enjeu patrimonial faible.

- Insectes : **enjeu faible** avec une unique espèce inventoriée.

Les potentialités sont limitées à des espèces communes, non menacées et ubiquistes.



CARTE 8 : CARTE DES ENJEUX ECOLOGIQUES

ANNEXE 1 : Liste des espèces végétales observées

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Rareté	Liste rouge		Statut	ZNIEFF	Enjeux
			Nationale	Régionale			
<i>Acer campestre</i>	Érable champêtre	CC	LC	LC	-	-	Faible
<i>Acer negundo</i>	Érable negundo	R	NA	NA	EEE	-	Nul
<i>Acer platanoides</i>	Érable plane	C	LC	LC	-	-	Faible
<i>Achillea millefolium</i>	Achillée millefeuille	CC	LC	LC	-	-	Faible
<i>Anacamptis pyramidalis</i>	Orchis pyramidal	AC	LC	LC	-	-	Faible
<i>Anemone nemorosa</i>	Anémone des bois	CC	LC	LC	-	-	Faible
<i>Arctium lappa</i>	Grande bardane	C	LC	LC	-	-	Faible
<i>Arrhenatherum elatius</i>	Fromental élevé	CC	LC	LC	-	-	Faible
<i>Artemisia vulgaris</i>	Armoise commune	CC	LC	LC	-	-	Faible
<i>Arum maculatum</i>	Gouet tâcheté	CC	LC	LC	-	-	Faible
<i>Bellis perennis</i>	Pâquerette	CC	LC	LC	-	-	Faible
<i>Betula pubescens</i>	Bouleau blanc	AC	LC	LC	-	-	Faible
<i>Bromus hordeaceus</i>	Brome mou	CC	LC	LC	-	-	Faible
<i>Cardamine hirsuta</i>	Cardamine hérissée	CC	LC	LC	-	-	Faible
<i>Carpinus betulus</i>	Charme	CC	LC	LC	-	-	Faible
<i>Centaurea nigra</i>	Centaurée noire	-	DD	-	-	-	Faible
<i>Chaerophyllum hirsutum</i>	Cerfeuil hérissé	-	-	-	-	-	Faible
<i>Chelidonium majus</i>	Grande chélidoine	CC	LC	LC	-	-	Faible
<i>Cirsium sp.</i>	-	-	-	-	-	-	Faible
<i>Cirsium vulgare</i>	Cirse commun	CC	LC	LC	-	-	Faible
<i>Clematis vitalba</i>	Clématite des haies	CC	LC	LC	-	-	Faible
<i>Corylus avellana</i>	Noisetier	CC	LC	LC	-	-	Faible
<i>Crataegus monogyna</i>	Aubépine à un style	CC	LC	LC	-	-	Faible
<i>Dactylis glomerata</i>	Dactyle aggloméré	CC	LC	LC	-	-	Faible
<i>Dipsacus fullonum</i>	Cabaret des oiseaux	CC	LC	LC	-	-	Faible
<i>Echium vulgare</i>	Vipérine commune	C	LC	LC	-	-	Faible
<i>Erigeron sp.</i>	Vergerette indéterminée	-	NA	NA	EEE	-	Nul

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Rareté	Liste rouge		Statut	ZNIEFF	Enjeux
			Nationale	Régionale			
<i>Euphorbia amygdaloides</i>	Euphorbe des bois	C	LC	LC	-	-	Faible
<i>Euphorbia helioscopia</i>	Euphorbe réveil matin	CC	LC	LC	-	-	Faible
<i>Ficaria verna</i>	Ficaire à bulbilles	CC	LC	LC	-	-	Faible
<i>Fragaria vesca</i>	Fraisier sauvage	CC	LC	LC	-	-	Faible
<i>Fraxinus excelsior</i>	Frêne élevé	CC	LC	LC	-	-	Faible
<i>Fumaria officinalis</i>	Fumeterre officinale	CC	LC	LC	-	-	Faible
<i>Galium aparine</i>	Gaillet gratteron	CC	NA	LC	-	-	Faible
<i>Geranium dissectum</i>	Géranium découpé	CC	LC	LC	-	-	Faible
<i>Geranium molle</i>	Géranium à feuilles molles	CC	LC	LC	-	-	Faible
<i>Geranium pyrenaicum</i>	Géranium des Pyrénées	CC	LC	NA	-	-	Faible
<i>Geranium robertianum</i>	Herbe à Robert	CC	LC	LC	-	-	Faible
<i>Glechoma hederacea</i>	Lierre terrestre	CC	LC	LC	-	-	Faible
<i>Hedera helix</i>	Lierre grimpant	CC	LC	LC	-	-	Faible
<i>Helleborus foetidus</i>	Hellébore fétide	AR	LC	LC	-	Oui	Modéré
<i>Helminthotheca echioides</i>	Picride fausse Vipérine	C	LC	LC	-	-	Faible
<i>Heracleum sphondylium</i>	Patte d'ours	CC	LC	LC	-	-	Faible
<i>Himantoglossum hircinum</i>	Orchis bouc	AC	LC	LC	-	-	Faible
<i>Hypericum perforatum</i>	Millepertuis perforé	CC	LC	LC	-	-	Faible
<i>Hypericum tetrapterum</i>	Millepertuis à quatre ailes	C	LC	LC	-	-	Faible
<i>Lamium purpureum</i>	Lamier pourpre	CC	LC	LC	-	-	Faible
<i>Leucanthemum vulgare</i>	Marguerite commune	-	DD	DD	-	-	Faible
<i>Lolium perenne</i>	Ivraie vivace	CC	LC	LC	-	-	Faible
<i>Lotus corniculatus</i>	Lotier corniculé	CC	LC	LC	-	-	Faible
<i>Malva sp.</i>	-	-	-	-	-	-	Faible
<i>Mercurialis perennis</i>	Mercuriale vivace	C	LC	LC	-	-	Faible
<i>Myosotis arvensis</i>	Myosotis des champs	CC	LC	LC	-	-	Faible
<i>Myosotis ramosissima</i>	Myosotis rameux	AC	LC	LC	-	-	Faible
<i>Narcissus pseudonarcissus</i>	Jonquille des bois	PC	LC	LC	-	-	Faible



Nom scientifique	Nom vernaculaire	Rareté	Liste rouge		Statut	ZNIEFF	Enjeux
			Nationale	Régionale			
<i>Onopordum acanthium</i>	Onopordon faux-acanthe	PC	LC	LC	-	Oui	Modéré
<i>Ophrys apifera</i>	Ophrys abeille	AC	LC	LC	-	-	Faible
<i>Orchis purpurea</i>	Orchis pourpre	AC	LC	LC	-	-	Faible
<i>Orchis sp.</i>	-	-	-	-	-	-	Faible
<i>Pimpinella saxifraga</i>	Petit boucage	C	LC	LC	-	-	Faible
<i>Plantago lanceolata</i>	Plantain lancéolé	CC	LC	LC	-	-	Faible
<i>Potentilla reptans</i>	Potentille rampante	CC	LC	LC	-	-	Faible
<i>Primula veris</i>	Coucou	C	LC	LC	-	-	Faible
<i>Prunus spinosa</i>	Épine noire	CC	LC	LC	-	-	Faible
<i>Quercus robur</i>	Chêne pédonculé	CC	LC	LC	-	-	Faible
<i>Reseda lutea</i>	Réséda jaune	CC	LC	LC	-	-	Faible
<i>Reynoutria japonica</i>	Renouée du Japon	CC	NA	NA	EEE	-	Nul
<i>Robinia pseudoacacia</i>	Robinier faux-acacia	C	NA	NA	EEE	-	Nul
<i>Rosa canina</i>	Rosier des chiens	C	LC	LC	-	-	Faible
<i>Rubus fruticosus</i>	Ronce commune	-	NE	-	-	-	Faible
<i>Rumex conglomeratus</i>	Patience agglomérée	C	LC	LC	-	-	Faible
<i>Rumex sp.</i>	-	-	-	-	-	-	Faible
<i>Sambucus nigra</i>	Sureau noir	CC	LC	LC	-	-	Faible
<i>Senecio inaequidens</i>	Séneçon sud-africain	AC	NA	NA	EEE	-	Nul
<i>Senecio vulgaris</i>	Séneçon commun	CC	LC	LC	-	-	Faible
<i>Silene vulgaris</i>	Silène enflé	C	LC	LC	-	-	Faible
<i>Stellaria media</i>	Mouron des oiseaux	CC	LC	LC	-	-	Faible
<i>Tanacetum vulgare</i>	Tanaisie commune	CC	LC	LC	-	-	Faible
<i>Taraxacum sp.</i>	-	-	-	-	-	-	Faible
<i>Trifolium pratense</i>	Trèfle des prés	CC	LC	LC	-	-	Faible
<i>Trifolium repens</i>	Trèfle rampant	CC	LC	LC	-	-	Faible
<i>Urtica dioica</i>	Ortie dioïque	CC	LC	LC	-	-	Faible
<i>Urtica urens</i>	Ortie brulante	C	LC	LC	-	-	Faible

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Rareté	Liste rouge		Statut	ZNIEFF	Enjeux
			Nationale	Régionale			
<i>Veronica persica</i>	Véronique de Perse	CC	NA	NA	-	-	Faible
<i>Vicia sp.</i>	-	-	-	-	-	-	Faible
<i>Viola reichenbachiana</i>	Violette des bois	CC	LC	LC	-	-	Faible

**Légende :** **Rareté :** CC : Très commun ; C : Commun ; AC : Assez commun ; PC : Peu commun ; AR : Assez rare ; R : Rare ; RR : Très rare ;  
**Liste Rouge :** NE : Non évalué ; DD : Données insuffisantes ; NA : Non applicable ; LC : Préoccupation mineure ;  
**Statut :** EEE : Espèces Exotiques Envahissantes.

## Département Biodiversité, Génie écologique et Climat

*communication.egis@egis.fr*

[www.egis-group.com](http://www.egis-group.com)



## **Recommandations pour les plantations** **(Ligneux, vivaces, semences)**

Afin de lutter contre l'apparition de nouvelles Espèces Exotiques Envahissantes et d'éviter la pollution génétique des espèces locales, nous proposons d'utiliser des plants certifiés.

Depuis 2012 la Fédération des Conservatoires botaniques nationaux, (FCBN) l'Afac-Agroforesteries (AFAC) et Plante & cité ont développé le projet « Flore-locale & Messicoles » pour répondre aux enjeux de signes de qualité et de provenance des végétaux. En 2014, grâce à ce projet et dans une démarche collective, deux signes de qualité relatifs à l'origine géographique des végétaux commercialisés, semences, plants, plantes entières ont été créés.



### Végétal local

Le signe de qualité Végétal local garantit pour les plantes, les arbres et les arbustes sauvages bénéficiaires :

- leur provenance locale, avec une traçabilité complète ;
- la prise en compte de la diversité génétique ;
- une conservation de la ressource dans le milieu naturel.

## Territoires d'appartenance des espèces

Le projet est situé dans le territoire phytogéographique Bassin Parisien Nord.



Liste des **producteurs de plants labellisés Végétal Local et utilisable pour le territoire phytogéographique du site** : Pépinières de l'Haendries (Bailleul), Pépinières de la Cluse (Wimille Wimereux), Atelier Agriculture Avesnois Thiérache, Pépinières Allavoine, Pépinières Chatelain, Pépinières Créte, Pépinières Euvé, Pépinières Levavasseur & fils, Pépinières Naudet Préchac, SARL Pépinières Naudet Chéu, Association Des Plantes sauvages pour la végétalisation (Pariciflore), Ecosem, Hortipôle d'Evreux, Nungesser Semences, SCEA XP Production, SAS MARCANTERRA, Ville de Paris, Semence Nature, Anne Lachaze (micro-entreprise)



Espèces à planter dans le territoire phytogéographique du Bassin Parisien Nord :

Arbustes	Arbres
<i>Acer monspessulanum</i> L., 1753	<i>Acer campestre</i> L., 1753
<i>Cornus mas</i> L., 1753	<i>Acer pseudoplatanus</i> L., 1753
<i>Cornus sanguinea</i> L., 1753	<i>Alnus glutinosa</i> (L.) Gaertn., 1790
<i>Corylus avellana</i> L., 1753	<i>Betula pendula</i> Roth, 1788
<i>Crataegus germanica</i> (L.) Kuntze, 1891	<i>Betula pubescens</i> Ehrh., 1791
<i>Crataegus laevigata</i> (Poir.) DC., 1825	<i>Carpinus betulus</i> L., 1753
<i>Crataegus monogyna</i> Jacq., 1775	<i>Fagus sylvatica</i> L., 1753
<i>Cytisus scoparius</i> (L.) Link, 1822	<i>Fraxinus excelsior</i> L., 1753
<i>Euonymus europaeus</i> L., 1753	<i>Malus sylvestris</i> Mill., 1768
<i>Frangula alnus</i> Mill., 1768	<i>Populus tremula</i> L., 1753
<i>Hedera helix</i> L., 1753	<i>Prunus avium</i> (L.) L., 1755
<i>Hippophae rhamnoides</i> L., 1753	<i>Pyrus communis</i> subsp. <i>pyraster</i> (L.) Ehrh., 1780
<i>Ilex aquifolium</i> L., 1753	<i>Quercus petraea</i> Liebl., 1784
<i>Juniperus communis</i> L., 1753	<i>Quercus robur</i> L., 1753
<i>Ligustrum vulgare</i> L., 1753	<i>Salix alba</i> L., 1753
<i>Lonicera periclymenum</i> L., 1753	<i>Salix fragilis</i> L., 1753
<i>Lonicera xylosteum</i> L., 1753	<i>Salix triandra</i> L., 1753
<i>Prunus mahaleb</i> L., 1753	<i>Sorbus aucuparia</i> L., 1753
<i>Prunus spinosa</i> L., 1753	<i>Sorbus torminalis</i> (L.) Crantz, 1763
<i>Rhamnus cathartica</i> L., 1753	<i>Tilia cordata</i> Mill., 1768
<i>Ribes nigrum</i> L., 1753	<i>Tilia platyphyllos</i> Scop., 1771
<i>Ribes rubrum</i> L., 1753	<i>Ulmus glabra</i> Huds., 1762
<i>Ribes uva-crispa</i> L., 1753	<i>Ulmus minor</i> Mill., 1768
<i>Rosa canina</i> L., 1753	
<i>Salix atrocinerea</i> Brot., 1804	
<i>Salix aurita</i> L., 1753	
<i>Salix caprea</i> L., 1753	
<i>Salix cinerea</i> L., 1753	
<i>Salix repens</i> var. <i>dunensis</i> (Rouy) P.Fourn., 1935	
<i>Salix viminalis</i> L., 1753	
<i>Sambucus ebulus</i> L., 1753	
<i>Sambucus nigra</i> L., 1753	
<i>Sambucus racemosa</i> L., 1753	
<i>Sorbus aria</i> (L.) Crantz, 1763	
<i>Ulex europaeus</i> L., 1753	
<i>Viburnum lantana</i> L., 1753	
<i>Viburnum opulus</i> L., 1753	

Structure juridique	"Végétal local"	"Vraies messicoles"	Activité		Type de matériel végétal					Régions concernées	Adresse	Code postal/ Ville	Tél	Mail	
			Récolte de graine	Production	Herbacées		Ligneux								5 - Bassin Parisien Nord
					Semences	Godets aquatiques	Plantes	Graines	Plants	Boutures					
Atelier Agriculture Avesnois Thiérache	x		x					x				43, av du général de Gaulle	02260 La Capelle	03 23 97 17 16	<a href="mailto:aat@wanadoo.fr">aat@wanadoo.fr</a>
Ecosem		x	x	x	x							Laid Burniat 28	1325 Corroy-le-Grand Belg.	32475905924	<a href="mailto:p.colomb@ecosem.be">p.colomb@ecosem.be</a>
Pépinières Allavoine	x			x					x			4, route de Fauveuse	91570 Bièvres	01 69 33 14 14	<a href="mailto:olivier.garcin@allavoine.fr">olivier.garcin@allavoine.fr</a>
Pépinières Chatelain	x			x					x			50, route de Roissy	95500 Lethillay	01 39 88 50 88	<a href="mailto:laurent@pepinieres-chatelain.com">laurent@pepinieres-chatelain.com</a>
Pépinières Créte	x		x	x					x			2, Hameau de Saint-Jean Guibermesnil	80430 Lafresguimont-Saint-Martin	03 22 90 54 29	<a href="mailto:contact@pepinieres-crete.fr">contact@pepinieres-crete.fr</a>
Pépinières de la Cluse	x		x	x					x			7 Chemin de la Cluse	62126 Wimille	03 21 92 11 11	<a href="mailto:pepinieresdelacluse@laposte.net">pepinieresdelacluse@laposte.net</a>
Pépinières de l'Haendries	x		x	x					x			1600, route de locre	59270 Bailleul	03 28 49 11 80	<a href="mailto:pepinieredelhaendries@gmail.com">pepinieredelhaendries@gmail.com</a>
Pépinières de l'Hurepoix	x			x					x			14, rue des Botteaux	91810 Vert le Grand	06 16 22 47 95	<a href="mailto:laurent.gravier@pepinieres-hurepoix.com">laurent.gravier@pepinieres-hurepoix.com</a>
Pépinières Euvé	x			x					x			RD 307	78810 Feucherolles	01 30 54 41 25	<a href="mailto:pepinieres.euve@wanadoo.fr">pepinieres.euve@wanadoo.fr</a>
Pépinières Levasseur	x		x	x					x			13, rue du 17 aout 1944	14420 Ussy	02 31 90 80 70	<a href="mailto:et.levasseur@orange.fr">et.levasseur@orange.fr</a>